

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION  
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingt-deuxième session  
Kyoto, Japon  
30 novembre-5 décembre 1998

**Point 15 de l'ordre du jour provisoire : Activités de documentation, d'information et d'éducation concernant le patrimoine mondial**

**RESUME**

Ce document présente :

- I. Un plan stratégique pour les activités de documentation, d'information et d'éducation concernant le patrimoine mondial (pages 1 à 14)
- II. Le plan de travail et le budget pour 1999 pour les activités de documentation, d'information et d'éducation concernant le patrimoine mondial, présentés sous cinq grandes sections (pages 15 à 34) :
  - A. Documentation
  - B. Information
  - C. Internet et le Réseau d'information sur le patrimoine mondial (WHIN)
  - D. Programme d'autofinancement pour des partenariats avec les médias et des éditeurs
  - E. Projet éducatif sur le patrimoine mondial : *Projet spécial de l'UNESCO sur la participation des jeunes à la préservation et la promotion du patrimoine mondial.*

On trouvera en annexe de ce document :

1. Le "cas d'affaires" de la Revue du patrimoine mondial
2. La proposition de stratégie de radio sur le patrimoine mondial
3. La liste des films sur les sites du patrimoine mondial réalisés en collaboration avec les partenaires des médias du Centre du patrimoine mondial

**Décisions requises :**

1. Il est demandé au Comité d'approuver le contenu du Plan stratégique pour les activités d'information, de documentation et d'éducation concernant le patrimoine mondial.
2. Il est demandé au Comité d'adopter la proposition de Programme de documentation, information et éducation concernant le patrimoine mondial pour 1999.

**Note:** La proposition de Plan de travail et de budget pour 1999 pour les activités de documentation, d'information et d'éducation présentée dans la partie II est basée sur la stratégie proposée dans la partie I de ce document.

# **I. PLAN STRATEGIQUE POUR LES ACTIVITES D'INFORMATION, DE DOCUMENTATION ET D'EDUCATION CONCERNANT LE PATRIMOINE MONDIAL**

## **A. PLAN STRATEGIQUE POUR LES ACTIVITES D'INFORMATION, DE DOCUMENTATION ET D'EDUCATION POUR LA PROMOTION DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL**

**A.1** Les activités de l'UNESCO liées à l'information et à la communication qui ont été approuvées par le Comité du patrimoine mondial visent deux publics ciblés :

- (1) **les Etats parties** : pour appuyer leurs efforts de mise en œuvre de la Convention dans chaque territoire national ou à l'étranger.

Produits : Texte de la Convention du patrimoine mondial et brochures générales d'interprétation ; Liste du patrimoine mondial ; Liste du patrimoine mondial en péril ; base de données sur les Etats parties avec une liste de l'assistance internationale ; carte du patrimoine mondial (depuis 1984) ; Lettre du patrimoine mondial, Revue du patrimoine mondial et autre documentation de base, produits soit en interne soit en sous-traitance directe avec l'UNESCO. Depuis 1996, les documents de travail des réunions statutaires sont accessibles au membres du Comité et des organes consultatifs sous forme électronique sur un site Internet sûr.

Diffusion visée : Délégations permanentes auprès de l'UNESCO, Commissions nationales pour l'UNESCO, membres du Comité du patrimoine mondial ; Etats parties et autres institutions gouvernementales sur demande.

- (2) **la communauté internationale** : avec l'objectif d'une "mission mondiale" pour favoriser l'appréciation générale et le respect pour le patrimoine mondial par le biais d'activités d'information et d'éducation.

Produits : documentation de base mentionnée ci-dessus produite par l'UNESCO et livres, CD-ROM et autres coproductions réalisées avec des éditeurs/producteurs commerciaux sous contrat avec l'Office des Editions de l'UNESCO (UPO) et des films documentaires occasionnels pour télédiffusion produits par des producteurs commerciaux avec l'assistance de l'UNESCO. Les pages Web sur le patrimoine mondial sont conçues pour fournir à la fois des informations générales et techniques destinées au grand public comme aux spécialistes, ainsi qu'une histoire documentaire des décisions du Comité. Le réseau d'information sur le patrimoine mondial (WHIN) représente un réseau de "partenaires" électroniques qui peuvent être tenus au courant des informations, des besoins et des solutions en matière de patrimoine mondial.

Diffusion visée : presse et médias internationaux et nationaux ; organisations et institutions internationales, organismes de recherche, organismes de coopération pour le développement, organisations non gouvernementales et grand public (pour les produits vendus commercialement et les films en diffusion publique).

- A.2 L'Office des Editions de l'UNESCO (UPO), depuis le début des années quatre-vingt, s'est engagé dans la publication de livres et de CD-ROM sur le patrimoine mondial. UPO a également réalisé des coéditions avec des éditeurs commerciaux, afin de profiter de leur réseau de distribution et compléter le réseau de l'UNESCO pour atteindre un public plus large. L'Agenda du patrimoine mondial, par exemple, qui est publié chaque année depuis 1987, a été tout d'abord édité en interne par UPO, puis édité ensuite par Incafo/San Marcos, maison d'édition indépendante espagnole, ce qui permet de le vendre et de le diffuser plus largement. Pour répondre à la demande croissante d'informations sur le patrimoine mondial, le Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec UPO, a également commencé à encourager des partenariats avec des éditeurs commerciaux pour d'autres produits comme l'Encyclopédie sur le patrimoine mondial qui a pour but de fournir un ensemble plus complet et détaillé de publications au contenu éducatif.
- A.3 Directives pour les activités promotionnelles : En 1992, le Comité du patrimoine mondial, à sa seizième session à Santa Fe, a pour la première fois formulé cinq finalités et objectifs pour les activités promotionnelles. Sept objectifs ont été fixés pour la finalité 5 des orientations stratégiques proposées en 1992 qui témoignait de la nécessité d'*accroître la prise de conscience, la participation et le soutien du public*. Ces sept objectifs et la manière dont le Centre du patrimoine mondial les a traités sont présentés dans le tableau A ci-après (numérotés de 1 à 7).

**TABLEAU A : REPONSE AUX ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE 1992**

| <p align="center"><b>Finalité 5</b><br/> <b>des orientations stratégiques de 1992</b><br/> <i>Accroître la prise de conscience, la participation et le soutien du public</i></p>                    | <p align="center"><b>Réponse apportée par des activités d'information et de documentation</b><br/> du Centre du patrimoine mondial<br/> (1993-1997)</p>   |
|---|---|
| <p>1. Fournir un appui à la présentation et à l'explication des sites.</p>  | <p>Le matériel d'information et de documentation suivant a été mis au point : Lettre du patrimoine mondial (depuis 1993) ; Brèves descriptions des sites du patrimoine mondial (depuis 1994) ; série de diapositives sur le patrimoine mondial (1995); site Web du patrimoine mondial (depuis 1995); base de données sur les Etats parties (1995) ; kit d'information de 8 pages sur le patrimoine mondial (1996) ; série d'affiches sur la Convention du patrimoine mondial et les sites en péril (1997).</p>  |
| <p>2. Appliquer une stratégie professionnelle de marketing</p> <p>3. Attirer des donations et l'appui du public, en montrant notamment la rigueur de la gestion du Fonds du patrimoine mondial.</p> | <p>En 1994, Charles de Haes, conseiller spécial auprès du Directeur général de l'UNESCO et ancien directeur du WWF, et son associé David Mitchell, ont été engagés pour préparer une stratégie de marketing pour l'information et la collecte de fonds intitulée <i>Recommandations stratégiques pour la promotion et la collecte de fonds en faveur du patrimoine mondial</i>. Le concept de techniques marchandes proposé, fondé sur l'utilisation de l'emblème du patrimoine mondial comme marque commerciale pour développer des produits liés au patrimoine mondial a été jugé "trop commercial" et a été rejeté par le Comité à sa dix-huitième session à Phuket.</p> |

|   |   |
|---|---|
| <p>4. Renforcer l'image d'un réseau de sites du patrimoine mondial en adoptant des critères communs pour la conception des programmes relatifs aux sites et du matériel d'information générale.</p> | <p>Lancement de la préparation de listes d'envoi de réseaux de gestionnaires. Production de transparents et d'autres copies de l'emblème du patrimoine mondial comme modèles à reproduire dans les publications et à distribuer aux Etats parties. Inclusion dans les Orientations de la recommandation demandant d'utiliser l'emblème du patrimoine mondial associé à celui de l'UNESCO.</p>   |
| <p>5. Rassembler et distribuer régulièrement des documents mettant en valeur les succès de la Convention.</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• un résumé des "réussites" de la Convention est publié et diffusé dans le kit d'information de 8 pages sur le patrimoine mondial (1996)</li> <li>• articles publiés dans La Lettre du patrimoine mondial (depuis 1993)</li> <li>• articles publiés dans La Revue du patrimoine mondial (depuis 1996)</li> </ul>   |
| <p>6. Encourager les populations locales à coopérer à la protection des sites du patrimoine mondial.</p>  | <p>Des activités de sensibilisation de la population locale ont été menées dans certains sites du patrimoine mondial : cérémonies d'apposition de plaques pour les sites nouvellement inscrits et "Journées du patrimoine" par exemple en France. Réalisation de projets pilotes à Luang Prabang (Laos), Huê (Viet Nam), Istanbul (Turquie), Bhaktapur/Vallée de Kathmandu (Népal) ou se sont créées des "Maisons du patrimoine", service consultatif municipal destiné à aider les habitants à conserver leurs habitations et les espaces publics situés dans des aires de patrimoine mondial.</p> |
| <p>7. Apporter un appui à la circulation d'expositions sur les sites du patrimoine mondial entre Etats parties à la Convention.</p>   | <p>Montage des expositions itinérantes suivantes sur le patrimoine mondial :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• "Les sites du patrimoine mondial inscrits en 1993"</li> <li>• "Les villes du patrimoine mondial" (1995-1997)</li> <li>• "Nouveaux regards sur l'Afrique" (1996)</li> <li>• "Le processus de conservation du patrimoine mondial" (1997)</li> <li>• "D'Abu Simbel à Angkor" (1998)</li> </ul>   |

A.4 Conformément aux Orientations stratégiques de 1992, le Centre du patrimoine mondial a proposé un programme et un budget en cinq parties pour des activités d'information, de documentation et d'éducation, qui ont été approuvés par le Comité à sa vingtième session à Mérida en 1996 (WHC-96/CONF.201/16). La vingt et unième session du Comité tenue à Naples en 1997 a approuvé le programme et le budget relatifs aux activités d'information et de documentation proposées par le Centre sous les cinq sections suivantes :

- A. Documentation
- B. Information
- C. Internet et le Réseau d'information sur le patrimoine mondial
- D. Programme d'autofinancement pour des projets avec les médias et des éditeurs
- E. Projet spécial de l'UNESCO sur la participation des jeunes à la préservation et la promotion du patrimoine mondial

#### A.5 **A. Documentation :**

L'accent a été particulièrement mis sur l'archivage de la documentation sur le patrimoine mondial et la diffusion de documents officiels en ce domaine. Cette documentation comprend non seulement les rapports des réunions statutaires et des réunions d'experts, mais les dossiers de propositions d'inscription, les rapports sur l'état de conservation et les rapports de missions. Afin de faciliter la diffusion et l'accès aux documents, priorité a été donnée à convertir au format électronique les documents sur papier, avec la possibilité de recherches et d'un accès facile aux informations tout en conservant la disponibilité des documents sur papier. En 1997, le Centre a commencé à numériser les dossiers de propositions d'inscription des sites inscrits entre 1978 et 1997 (ce projet sera achevé lors de la vingt-deuxième session du Comité à Kyoto en décembre 1998), en permettant l'accès de ces dossiers et d'autres à divers secteurs de l'UNESCO. En même temps, de nouvelles bases de données ont été créées pour gérer les listes indicatives et l'enregistrement de nouvelles propositions d'inscription. En 1998, pour la première fois, une base de données sur l'assistance internationale a été installée sur le réseau local pour permettre au personnel un accès en temps réel aux informations sur les activités et les fonds disponibles.

En mars 1998, le Centre a organisé une étude menée par des experts internationaux en gestion de l'information sur le fonctionnement du Centre. Le groupe a confirmé la direction adoptée par le Centre et a fait des recommandations complémentaires. Conformément à ces recommandations, le Centre prévoit de mettre en place en 1999 un nouveau système de gestion de l'information (SGI). Le système sera conçu pour intégrer les sources d'information existantes au Centre et permettra au personnel du Centre, aux organes consultatifs, aux membres du Comité et à d'autres unités de l'UNESCO d'avoir accès en temps réel à tous les documents numérisés : dossiers de propositions d'inscription et rapports de missions, rapports sur l'état de conservation et dernières décisions concernant l'assistance internationale.

#### A.6 **B. Information :**

L'accent a été mis sur la publication de matériel informatif imprimé adaptable à différents groupes ciblés. Le dossier d'information sur le patrimoine mondial (carte et brochure sur le patrimoine mondial, kit d'information et une série d'affiches) a été publié comme matériel informatif de base et diffusé aux Etats parties essentiellement par les Commissions nationales pour diffusion aux autorités locales. Il vise à sensibiliser le grand public ainsi que les gestionnaires de sites et les institutions spécialisées. Cette documentation a été particulièrement utile lors de manifestations spéciales et de séminaires, de cérémonies d'apposition de plaques et pour répondre aux nombreuses demandes reçues par le Centre du patrimoine mondial, ainsi que pour éveiller l'intérêt des médias sur tout ce qui concerne le patrimoine mondial. Une exposition itinérante sur le processus de conservation du patrimoine mondial a également été organisée, en plus de la publication d'une série d'articles sur des sites spécifiques pour renforcer la sensibilisation du public.

Des manifestations spéciales bien préparées et bien couvertes par les médias ont une grande valeur informative et éducative, particulièrement si ces événements sont organisés en partenariat avec d'autres institutions importantes possédant leur propre réseau d'information. La Conférence internationale des maires de villes historiques de Chine et de l'Union européenne (Suzhou, avril 1998) et la Conférence internationale sur l'architecture et les villes pour le XXI<sup>e</sup> siècle (Valence, juillet 1998) en sont deux bons exemples : elles ont rassemblé respectivement plus de 200 participants en Chine et quelque 700 participants en Espagne. La conférence de Suzhou a été largement

couverte à la fois par la presse internationale (Le Monde, AFP, Reuters, etc.), la presse nationale et la radio. La conférence de Valence a été couverte par CNN, elle a fait l'objet d'une série d'articles d'une page trois jours de suite dans El Pais et a été reprise par la presse et les médias, ce qui montre l'intérêt sur le plan de l'information d'une bonne approche des médias. Une couverture en direct de l'événement sur Internet a également permis une participation électronique de publics de différents pays.

#### A.7 **C. Internet et le Réseau d'information sur le patrimoine mondial (WHIN) :**

Internet et le Réseau d'information sur le patrimoine mondial (WHIN) sont devenus d'importants outils de diffusion des informations sur le patrimoine mondial à travers le monde. Le site Web sur le patrimoine mondial, initialement créé en 1996 et qui a remporté un grand succès, a été remanié en 1997-1998 pour améliorer la navigation et les liens avec les organisations partenaires. En juin 1998, le site Web, qui renferme plus de 2 000 documents, recevait plus de 30 000 demandes par semaine. Un nouveau rapport sur le WHIN réalisé par le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (WCMC) a recommandé un meilleur ciblage des organisations partenaires en s'assurant le concours des Etats parties pour faire la promotion sur les sites Web des différents sites du patrimoine mondial. Les recommandations du WCMC considèrent qu'il est essentiel – en 1998 comme lors de la création du WHIN en 1996 – que les Etats parties et les sites eux-mêmes, qui possèdent les informations les plus actuelles, organisent et maintiennent leur propre site Web. En conséquence, le nouveau lancement du WHIN, prévu pour l'automne 1998, s'accompagnera de possibilités de renforcement des compétences pour les partenaires qui auraient besoin d'une assistance technologique.

#### A.8 **D. Programme d'autofinancement pour des partenariats avec les médias et des éditeurs :**

Un programme d'autofinancement pour des partenariats avec les médias, le multimédia et des éditeurs a été mis en place en 1997-1998 pour atteindre un plus large public à travers le monde par la télévision et les publications spécialisées. Des accords contractuels ont été activement recherchés auprès de sociétés de communication audiovisuelle pour produire des films éducatifs. Deux séries télévisées sur les sites du patrimoine mondial, totalisant chacune plus de 100 épisodes, sont toujours en cours de production au Japon par Tokyo Broadcasting System (TBS) et en Allemagne par Südwestrundfunk (SWR), anciennement Südwestfunk (SWF). Une autre série de films sur 50 sites du patrimoine mondial a été produite et achevée en 1998 par Walk Associates, société de production indépendante, pour distribution par Polygram sur le marché vidéo intérieur japonais. Cette collection vidéo ont remporté un énorme succès auprès du public japonais. Vingt mille coffrets de cassettes avaient été vendus à la fin du mois d'août 1998 et l'on prévoit d'atteindre un total de 33 000 coffrets vendus à la fin de l'année. De nouveaux projets d'émissions télévisées ou de films documentaires ont été adressés au Centre du patrimoine mondial en 1998 et transmis aux Commissions nationales responsables pour étude.

Un renforcement de la collaboration avec UPO a abouti à la publication de livres et de documentation imprimée diverse sur le patrimoine mondial en plusieurs langues pour le grand public. En 1997, UPO a également lancé un concours international de photos sur le patrimoine mondial au travers de la *Revue du patrimoine mondial*. Ce concours était parrainé par Agfa et Lufthansa, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, pour commémorer le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Convention. Ce concours a eu beaucoup de succès et a reçu plus de 49 000 photos provenant de 91 pays.

D'autres projets de publications tels que le livre du Touring Club italien sur le patrimoine mondial et le livre de prestige présentant des photos de l'Agence Magnum sur le patrimoine mondial (Liban), ont été lancés et approuvés en 1998.

Il n'y a pas eu de nouveaux contrats signés en 1998 avec des partenaires des médias car il reste des questions à résoudre concernant l'utilisation de l'emblème du patrimoine mondial ainsi que les modalités et la portée du contrôle de qualité. Bien que les Commissions nationales de l'UNESCO concernées aient reçu un certain nombre de propositions de coproduction, les sociétés des médias et les éditeurs ont opté pour une production indépendante de produits liés au patrimoine mondial étant donné la complexité et la lenteur des modalités d'obtention d'autorisation officielle pour les textes. Le Centre a cependant continué à fournir un appui technique à ces producteurs en suggérant des sujets et des noms d'experts pour assurer la qualité scientifique des produits.

#### **A.9 E. Projet spécial : Participation des jeunes à la préservation et la promotion du patrimoine mondial**

Ce projet spécial sur six ans a été lancé en 1994. Il est géré conjointement par le Centre et le Secteur de l'Education en collaboration avec les Commissions nationales, les écoles du SEA, des enseignants et, élément très important, des jeunes (particulièrement des élèves d'établissements secondaires entre 12 et 17 ans). Cinq Forums de jeunes sur le patrimoine mondial ont été organisés à ce jour (Norvège, 1995; Croatie, 1996 ; Zimbabwe 1996 ; Chine, 1997 ; et Japon, 1998) ; De plus, un kit éducatif pour les enseignants du secondaire intitulé "Le patrimoine mondial aux mains des jeunes" a été achevé et est actuellement publié en anglais et en français. Ces activités ont reçu l'appui de la NORAD, de la Fondation Rhône-Poulenc, de l'Osaka Junior Chamber Inc., du Fonds du patrimoine mondial et d'autres donateurs.

En 1998, le Fonds du patrimoine mondial a également accordé une aide financière à la Croatie pour organiser, en juillet 1998, une réunion des coordonnateurs européens sur l'éducation au patrimoine mondial. D'autres activités éducatives sur le patrimoine mondial ont été organisées en Norvège, Finlande, République tchèque et Slovénie, suite au Programme d'action élaboré à l'issue du Forum des jeunes de Dubrovnik en 1996. Le Programme de participation de l'UNESCO financera les activités éducatives concernant le patrimoine mondial en Inde et au Cambodge à la fin de 1998, dans le cadre du suivi du Forum des jeunes de Beijing qui s'est tenu en 1997. L'exposition de l'UNESCO, à l'occasion du prochain Jamboree des Scouts au Chili, consacrera plusieurs panneaux au Projet spécial avec des illustrations récentes d'activités éducatives sur le patrimoine mondial.

Il est proposé d'entreprendre les activités suivantes dans les deux années à venir: quatre nouveaux Forums régionaux ou internationaux de jeunes sur le patrimoine mondial, des activités pratiques de conservation pour les jeunes, la traduction du kit éducatif en au moins quatre nouvelles langues, la diffusion et l'expérimentation du kit dans toutes les régions, la formation sous-régionale et régionale d'enseignants à l'enseignement concernant le patrimoine mondial et la fourniture de documentation pédagogique concernant la conservation du patrimoine mondial aux écoles et aux enseignants du SEA ainsi qu'aux enseignants et élèves des camps d'été sur le patrimoine mondial.

## B. AUTO-EVALUATION CRITIQUE ET PROPOSITION D'UNE NOUVELLE ORIENTATION STRATEGIQUE

### B.1 Problèmes à traiter :

- (1) Avec l'évolution des critères d'inscription et l'inclusion d'un nombre grandissant de sites du patrimoine mondial couvrant une large superficie (villes historiques et sites d'établissement ruraux, paysages culturels, etc.) et appartenant à des propriétaires privés, la conservation de tels sites exige une collaboration accrue des habitants et autres parties prenantes. Si les menaces sur ces sites comme sur d'autres sites du patrimoine mondial proviennent d'une exploitation incontrôlée des ressources naturelles, d'une construction mal planifiée, d'un tourisme non prévu à long terme ou de la pollution, il faut déterminer les partenaires concernés afin de permettre le ciblage de l'information et de la communication sur le patrimoine mondial destinée à limiter ces menaces.
- (2) Pour résoudre ce problème, il faut une information de qualité sur la Convention du patrimoine mondial et sur les sites placés sous sa protection. En plus des efforts des Etats parties et de l'UNESCO pour améliorer la qualité et la diffusion de leurs propres informations, il faut promouvoir, renforcer et créer des réseaux d'information et des partenariats avec le grand public et des organismes privés, des organisations gouvernementales internationales et nationales, ainsi que des organisations non gouvernementales. Il faut rechercher, en collaboration avec les Etats parties, de nouveaux partenariats afin d'élargir la portée des activités d'information sur le patrimoine mondial et fournir de nouvelles occasions de développer la communication sur le patrimoine mondial destinée à favoriser l'appréciation des sites et le respect à leur égard.
- (3) Bien que le renforcement du WHIN et la nouvelle conception du site Web du patrimoine mondial facilitent l'accès aux informations et l'échange de divers types d'informations requis par les différents acteurs du processus de conservation, il faut développer les liens avec des réseaux d'échanges d'informations basés sur d'autres outils de communication afin de toucher des groupes ciblés non utilisateurs des médias électroniques.
- (4) Le matériel d'information sur le patrimoine mondial actuellement disponible pour diffusion par les filières officielles, via les Etats parties, les Commissions nationales pour l'UNESCO et d'autres réseaux tels que les réseaux de décideurs, les organismes de recherche et de développement, reste de caractère général. Bien que ces informations générales soient essentielles comme premier stade d'initiation du public à la Convention, le contenu des informations est trop général et institutionnel. Le nombre limité d'exemplaires (10 000 exemplaires du kit d'information sur le patrimoine mondial) en restreint aussi l'efficacité. Le manque de fonds et de ressources humaines limitent aussi le champ d'action. En 1997, par exemple, on n'a produit que 23 000 exemplaires (12 500 exemplaires en anglais, 6 500 en français et 4 000 en espagnol) de la carte et de la brochure sur le patrimoine mondial – documentation la plus demandée – et seulement 10 000 exemplaires du kit d'information sur le patrimoine mondial. Bien que l'on puisse imprimer un plus grand nombre d'exemplaires à moindres frais, le coût élevé des frais d'envoi rend une plus large diffusion impossible, ce qui oblige les bénéficiaires de ces produits à s'adresser aux points de vente traditionnels.
- (5) L'expérience a montré que pour intéresser les médias à publier des articles ou des livres, ou à produire des films de nature plus informative, et pour atteindre des

groupes ciblés spécifiques, il faut faire des efforts pour adapter le matériel d'information existant ou créer du matériel nouveau. Etant donné que les rapports techniques ou les rapports de mission sont de nature confidentielle ou sont peu pratiques à reproduire, il faut rédiger de nombreux résumés ou des lettres personnalisées pour intéresser les médias, les organismes pour le développement et les institutions de donateurs. Des questions comme la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial, le suivi réactif des biens du patrimoine mondial et l'état de conservation des sites intéressent souvent beaucoup les médias et les organismes pour le développement. La diffusion d'informations plus techniques et thématiques s'est avérée un catalyseur pour une coopération spécifique et un appui des médias ainsi que pour collecter des fonds auprès d'organismes pour le développement.

## B.2 Nouvelles orientations proposées :

- (1) ***Amélioration du ciblage et de la diffusion*** : Il est nécessaire de s'assurer la collaboration des Etats parties afin de déterminer des partenaires potentiels dans les différents pays (télévision, radio, presse, agences pour le développement, institutions gouvernementales, institutions de recherche, etc.) est nécessaire pour permettre au Centre de mieux cibler la diffusion. L'engagement des médias au niveau international est également nécessaire pour garantir la diffusion d'un maximum d'informations. On cherchera à coproduire et diffuser la carte du patrimoine mondial sous forme de supplément à un magazine international à grande diffusion.
- (2) ***Amélioration du contenu du matériel d'information*** : Créer des séries d'articles professionnels en demandant à des auteurs reconnus de rédiger du matériel d'information et des articles au contenu plus technique et scientifique, ainsi que des histoires "bien humaines" liées à la conservation du patrimoine mondial. L'appui des Etats parties est nécessaire pour trouver des auteurs dans leur pays qui acceptent d'écrire des articles sans droit d'auteur et pour des honoraires symboliques. Ces articles, selon leur nature, pourraient être diffusés sur le site Web du patrimoine mondial, par la Lettre du patrimoine mondial, la Revue du patrimoine mondial, Sources, ou le Courrier de l'UNESCO et être également publiés dans des magazines économiques et des lettres d'information d'institutions comme celles des grands organismes de coopération pour le développement, les banques internationales et régionales pour le développement, d'autres organismes des Nations Unies et dans les magazines des compagnies aériennes et les brochures touristiques, ainsi que dans les lettres d'information de fédérations comme l'Union internationale des architectes.
- (3) ***Transparence de la sélection des partenaires*** : Pour commencer à trouver de nouveaux partenaires, on pourrait lancer des appels d'offres internationaux auprès des compagnies aériennes, par exemple, en 1999. Une telle association permettrait au Centre d'optimiser l'utilisation du matériel vidéo existant et de publier les articles professionnels dans les magazines des compagnies aériennes distribués pendant les vols. On pourrait explorer des modalités de collecte de fonds pour le Fonds du patrimoine mondial en s'inspirant de l'expérience de l'UNICEF et du WWF pour récolter les fonds (par exemple dans des enveloppes confiées à l'équipage).
- (4) ***Ciblage de grandes manifestations à caractère scientifique approprié pour des expositions*** : Le congrès mondial de l'Union internationale des architectes va se tenir à Beijing en 1999. Le Centre peut y participer avec un stand d'exposition sur le thème "Patrimoine et développement des sites du patrimoine mondial" en présentant des exemples de planification urbaine et d'aménagement du territoire

dans des villes du patrimoine mondial ou des sites de paysages culturels ; de conservation de l'architecture ; d'une réutilisation adaptative de bâtiments historiques ; d'ajouts contemporains à des bâtiments et de nouvelles constructions dans des centres historiques, etc. dans des aires protégées du patrimoine mondial. Cette conférence, ainsi que beaucoup d'autres qui réunissent des professionnels et des représentants du secteur des affaires fourniraient d'excellentes occasions d'échanges d'information avec des groupes bien ciblés de professionnels, d'étudiants et du grand public, ainsi que des possibilités de couverture par la presse et les médias.

- (5) ***Coordination des approches nationales et internationales*** : Pour que de telles associations produisent les meilleurs résultats aux niveaux national et international, il faut renforcer la collaboration entre le Centre et les Etats parties ainsi qu'entre le Centre et les médias. Par ailleurs, dans de nombreux cas, pour créer un événement médiatique, il faut coordonner le contenu et le calendrier de l'approche nationale de l'Etat partie, l'UNESCO se chargeant de l'approche internationale visant l'audience mondiale. La limitation en personnel et en ressources du Centre et de l'UNESCO en général exige toutefois une sélection attentive des événements médiatiques à retenir.
- (6) ***Application de nouvelles stratégies de radio et recherche d'une retransmission par les radios internationales et nationales*** : Le succès des programmes sur le patrimoine mondial produits par le Service mondial de la BBC pour la série "Outlook" qui a un public de plus de 40 millions d'auditeurs montre les avantages de rechercher une telle couverture par d'autres réseaux radiophoniques. Si l'on peut lancer la série d'articles professionnels, ces articles pourraient intéresser la radio. Chaque reportage peut être accompagné d'une fiche comportant le nom et l'adresse de personnes à contacter pour des informations complémentaires.
- (7) Contribuer à la mise en oeuvre des programmes d'éducation et d'information, et du ***Projet spécial de l'UNESCO sur «La participation des jeunes à la préservation et à la promotion du patrimoine mondial»*** dans les Etats parties (cf. article 27 de la Convention du patrimoine mondial) au titre de l'assistance internationale fournie pour les activités promotionnelles (voir paragraphe 107 des Orientations). Cela permettrait de sensibiliser davantage et de faire participer la population locale, en particulier les jeunes, à des activités liées à la conservation du patrimoine mondial.

B.3 Comme tente de le démontrer le tableau B ci-dessous, **le rôle de l'information et des activités documentaires est une partie intégrante du processus de protection et de conservation du patrimoine mondial**. Ce tableau montre la réponse en matière d'information et de documentation à chacun des principaux objectifs liés au patrimoine mondial énoncés dans la Convention et décrits dans les Orientations stratégiques de 1992, adoptées par le Comité du patrimoine mondial. La partie du tableau présentant la réponse en matière d'information et de documentation a été divisée en deux structures temporelles : premièrement, un plan triennal avec des occasions de revue périodique par le Comité et deuxièmement, un plan de travail annuel. Il est proposé que le plan triennal, initialement prévu pour coïncider avec le prochain cycle biennal de l'UNESCO, soit réduit à un plan biennal après 2001.

| Objectifs généraux pour le patrimoine mondial   | Acteurs                     | Réponse en matière d'information et de documentation   |   | Groupes visés                                       | Observations/ Commentaires  |
|---|-----------------------------|--|---|---|---|
|   |                             | Plan triennal 1999 - 2001  | Activités proposées en 1999   |   |   |
| <p><i>Développer l'accès à la Convention du patrimoine mondial</i></p> <hr/> <p>Articles de la Convention concernés:<br/><br/>Articles 31 et 32</p> | Gouvernements<br><br>UNESCO | Publier la liste des Etats parties et attirer l'attention sur des exemples d'avantages dérivés de l'adhésion, par exemple en prenant contact avec les délégations (spécialement celles des nouveaux Etats parties) pour rassembler des textes sur la législation relative au patrimoine. | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Publier la liste des Etats parties et des Etats non-parties par région géopolitique, en donnant des exemples des avantages de l'adhésion à la Convention sous forme de 5 nouvelles fiches du kit éducatif et leur équivalent sur les pages Web.</li> <li>2. Publier la liste des Etats parties par région sous forme de fiche pour le kit d'information et sur la page Web, en illustrant la situation actuelle en matière d'adhésion par une carte afin de bien montrer les gouvernements qui n'ont pas encore ratifié la Convention.</li> <li>3. Publier des exemples de législation sur le patrimoine en collaboration avec les Etats parties, dans la Lettre d'information, puis sur le Web.</li> </ol> | 186 Etats membres de l'UNESCO et Etats non-membres. | <p>La diffusion de nouvelles fiches d'information entraînerait des coûts modestes d'impression et d'envoi mais aucun coût pour la diffusion sur le Web.</p> <p>L'engagement dynamique des Etats parties permettra un échange d'expériences.</p> |

| Objectifs généraux pour le patrimoine mondial  | Acteurs  | Réponse en matière d'information et de documentation   |   | Groupes visés  | Observations/ Commentaires   |
|--|--|--|---|--|--|
|  |  | Plan triennal 1999 - 2001  | Activités proposées en 1999   |  |  |
| <p><i>Favoriser l'identification</i> du patrimoine mondial</p> <hr/> <p>Articles de la Convention concernés: Articles 3, 4, 5, 6 et 11</p> <hr/> <p>Orientations stratégiques de 1992 : Finalité 1</p> | <p>Etats parties</p> <p>Organes consultatifs</p> <p>UNESCO</p> | <p>Mobiliser l'intérêt des médias et des partenaires existants et potentiels des médias pour publier des livres et des articles sur des études thématiques mondiales bien choisies.</p> <p>Lancer une campagne d'information sur les listes indicatives, sur le Web et par d'autres moyens.</p> <p>Inciter les Etats parties à intégrer les conditions requises par les listes indicatives dans leur propre processus d'identification du patrimoine national.</p> <p>Faire connaître les listes indicatives en publiant si possible des listes accompagnées de descriptions telles que celles rédigées par les Etats parties.</p> <p>Mettre au point un projet de concours mondial de photos sur le patrimoine mondial par l'intermédiaire du site Web.</p> <p>Agir en direction des Etats parties moins actifs pour identifier les biens naturels et culturels, particulièrement pour les vides thématiques, en faisant connaître les résultats de réunions régionales de Stratégie globale.</p> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Publication d'une fiche sur les listes indicatives pour le kit d'information et une page Web équivalente. Inclure un exemple fictif de liste indicative correctement remplie.</li> <li>2. Publication d'exemples de bonnes utilisations de listes indicatives dans la planification du patrimoine national, sur papier et sur le Web.</li> <li>3. Lettre circulaire aux Etats parties pour les inciter à publier leur liste indicative ou demandant l'autorisation pour le Centre de la publier.</li> <li>4. Projet de spécimen de format de proposition d'inscription pour aider les Etats parties à préparer de nouvelles propositions d'inscription.</li> <li>5. Préparation de "Recommandations" non officielles sur la manière de remplir le formulaire de proposition d'inscription qui pourraient être envoyées avec les formulaires et diffusées également sur le Web.</li> </ol> | <p>Etats parties</p> <p>Etats membres</p> <p>Commissions nationales</p> <p>Autorités locales</p> <p>Administration du patrimoine mondial / gestionnaires de sites</p> <p>Décideurs</p> <p>Organismes de recherche et développement</p> <p>Institutions spécialisées</p> <p>Donateurs</p> <p>Entreprises publiques et privées</p> | <p>Accord des Etats parties pour publier/reproduire les listes indicatives publiques existantes.</p> |

| Objectifs généraux pour le patrimoine mondial   | Acteurs   | Réponse en matière d'information et de documentation  |   | Groupes visés   | Observations/ Commentaires |
|---|---|---|---|---|----------------------------|
|   |   | Plan triennal 1999 - 2001   | Activités proposées en 1999   |   |                            |
| <p><i>Assurer la représentativité et la crédibilité</i> de la Liste du patrimoine mondial</p> <hr/> <p>Articles de la Convention concernés:<br/>Articles 5 et 11</p> <hr/> <p>Orientations stratégiques de 1992:<br/>Finalité 2</p> | <p>Comité du patrimoine mondial</p> <p>Etats parties</p> <p>Organes consultatifs</p> <p>Experts</p> <p>UNESCO</p> <p>Médias</p> | <p>Publier et promouvoir la Liste du patrimoine mondial.</p> <p>Publier et promouvoir les déclarations d'importance de biens inscrits et leurs besoins de conservation par rapport aux diversités culturelles et géobiologiques.</p> <p>Intégrer les listes indicatives dans les débats et réunions de Stratégie globale.</p> <p>Etablir avec les organes consultatifs des catégories de sujets ou de thèmes compatibles avec les biens du patrimoine mondial.</p> <p>Préparer une analyse des vides thématiques dans les catégories par sujets à débattre dans des réunions régionales de Stratégie globale.</p> <p>Inciter l'UICN, l'ICCROM et l'ICOMOS à publier leurs études thématiques et comparatives sur papier et sur le Web.</p> <p>Intégrer les bases de données sur les listes indicatives et le patrimoine mondial pour permettre une analyse comparative.</p> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Révision de la conception et publication de la Liste du patrimoine mondial et des brèves descriptions des sites comportant les critères d'inscription, l'année d'inscription et la déclaration d'importance si elle est disponible.</li> <li>2. Incitation des Etats parties à demander une assistance pour la promotion afin de rédiger et publier une brochure sur les besoins de leurs sites en matière de conservation.</li> <li>3. Publication d'une fiche pour le kit d'information et son équivalent en page Web sur la Stratégie globale pour le patrimoine mondial.</li> <li>4. En collaboration avec l'ICOMOS et l'UICN, établissement de catégories par sujet (thème) qui soient crédibles et qui puissent être utilisées systématiquement pour tous les biens du patrimoine mondial et des listes indicatives.<sup>1</sup> Application des catégories par sujet à tous les sites du patrimoine mondial et des listes indicatives. Les sites des listes indicatives seront classés par région et non par Etat partie.</li> <li>5. Publication de fiches sur les sites du patrimoine mondial en péril pour le kit d'information.</li> </ol> | <p>Etats parties</p> <p>Commissions nationales</p> <p>Autorités locales</p> <p>Administration du patrimoine mondial / gestionnaires de sites</p> <p>Décideurs</p> <p>Institutions spécialisées</p> <p>Organismes de recherche et développement</p> <p>Donateurs</p> |                            |

<sup>1</sup> Les catégories NE SERONT PAS mutuellement exclusives ; la plupart des sites pourront être liés à de multiples thèmes.

| Objectifs généraux pour le patrimoine mondial   | Acteurs  | Réponse en matière d'information et de documentation  |   | Groupes visés  | Observations/ Commentaires   |
|---|--|---|---|--|--|
|   |  | Plan triennal 1999 - 2001   | Activités proposées en 1999   |  |  |
| <p><i>Poursuivre le suivi systématique</i> de sites du patrimoine mondial et rendre compte de leur état de conservation</p> <hr/> <p>Articles de la Convention concernés: Articles 5 et 29</p> <hr/> <p>Orientations stratégiques de 1992: Finalité 4</p> | <p>Comité du patrimoine mondial</p> <p>Etats parties</p> <p>Organes consultatifs</p> <p>Autorités locales</p> <p>Administration concernée par le patrimoine mondial / gestionnaires de sites</p> <p>UNESCO</p> <p>Médias</p> | <p>Mise au point du système de gestion de l'information au Centre pour permettre une bonne analyse des rapports sur l'état de conservation accessible au personnel, aux organes consultatifs et aux membres du Comité.</p> <p>Préparation d'un projet sur la télédétection avec la NASA ou l'IAURIF sur les sites du patrimoine mondial en péril pour étudier l'utilité et les possibilités de cette technique pour le Centre.</p> <p>Mobilisation d'éditeurs pour publier des séries d'ouvrages techniques sur les besoins de conservation, les problèmes et les études de cas exemplaires.</p> <p>Mobilisation de producteurs de documentaires pour produire des films sur l'état de conservation des sites.</p> <p>Diffusion d'informations et d'exemples de nouvelles techniques et méthodes de conservation, avec le secteur privé.</p> <p>Diffusion d'informations sur les pratiques de tourisme durable.</p> <p>Rapport de synthèse par région à partir des rapports sur l'état de conservation.</p> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Etablissement d'un inventaire complet et création d'une base de données sur tous les rapports sur l'état de conservation des sites depuis 1979, avec les problèmes et les solutions, en les classant à l'aide d'un lexique reconnu des termes de conservation.</li> <li>2. Début de la numérisation des textes complets des rapports sur l'état de conservation pour inclusion dans le système de gestion de l'information.</li> <li>3. Accès public aux résumés de rapports par des liens hypertextes sur le Web avec les rapports du Comité et du Bureau.</li> <li>4. Promotion de la publication de rapports de suivi et de rapports sur l'état de conservation sous forme d'études de cas publiées sur papier par les Etats parties, ainsi que sur leur propre site Web.</li> <li>5. Utilisation de ces rapports pour prendre contact avec les éditeurs et les inciter à publier des livres ou des articles destinés au grand public sur les besoins en matière de conservation.</li> <li>6. Encouragement des partenariats avec le tourisme pour favoriser un tourisme durable.</li> <li>7. Lancement de la préparation d'un rapport de synthèse régional réalisé à partir des rapports sur l'état de conservation des biens.</li> </ol> | <p>Etats parties</p> <p>Commissions nationales</p> <p>Bureaux hors Siège</p> <p>Autorités locales</p> <p>Institutions spécialisées</p> <p>Organismes de recherche et développement</p> | <p>Les Etats parties présenteront des rapports périodiques sur l'état de conservation des biens et ne verront pas d'objection à ce que ces rapports servent à favoriser la publication d'articles ou de livres techniques.</p> |

| Objectifs généraux pour le patrimoine mondial  | Acteurs  | Réponse en matière d'information et de documentation   |   | Groupes visés  | Observations/ Commentaires  |
|--|--|--|---|--|---|
|  |  | Plan triennal 1999 - 2001  | Activités proposées en 1999   |  |   |
| <p><i>Développer la participation du public et les partenariats</i> entre parties prenantes</p> <hr/> <p>Articles de la Convention concernés: Articles 5 et 27</p> <hr/> <p>Orientations stratégiques de 1992 : Finalité 5</p> | <p>Comité du patrimoine mondial</p> <p>Etats parties</p> <p>Autorités locales</p> <hr/> <p>Administration du patrimoine mondial / gestionnaires de sites</p> <p>Organes consultatifs</p> <p>UNESCO</p> <p>Médias</p> | <p>- Encouragement des partenariats avec le secteur privé dans des conférences nationales et internationales sur la conservation du patrimoine mondial ;</p> <p>- Aide à des ateliers et réunions sur le patrimoine mondial au niveau communautaire</p> <p>- Rédaction dans chaque Etat partie d'une liste de partenaires potentiels des médias (journaux gouvernementaux et indépendants officiels, audiovisuel, éditeurs, etc.)</p> <p>- Faire connaître des études de cas de coopération entre OIG, gouvernements, autorités locales, ONG, organisations basées sur la communauté et secteur privé pour la conservation du patrimoine mondial ;</p> <p>- Création d'un catalogue de bibliothèque électronique entre les organes consultatifs et le Centre sur les publications traitant du patrimoine mondial ;</p> <p>- Extension du projet de numérisation rétrospective pour inclure d'autres types de documents ;</p> <p>- Etude d'ajouts de données sur des sites liés à d'autres conventions possédant des données sur le patrimoine mondial, spécialement via le Centre d'information sur la biodiversité.</p> <p>- Création et publication de dépliants ou brochures sur le processus de proposition d'inscription, le suivi, l'assistance internationale et d'une brochure explicative détaillée pour les partenaires potentiels, sur les modalités de demande d'autorisation pour des projets et pour l'utilisation de l'emblème du patrimoine.</p> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Poursuite du développement du WHIN comme important mécanisme des partenariats, en donnant un rôle actif aux Etats parties (Rec. 3.5 du Groupe d'experts)</li> <li>2. Réalisation d'une étude de faisabilité pour inclure des catalogues de l'ICOMOS, de l'UICN, du WCMC et du WHC. (Rec. 3.2 du Groupe d'experts.)</li> <li>3. Poursuite de la publication d'un calendrier de manifestations/conférences liées au patrimoine mondial sur papier et sur le Web.</li> <li>4. Utilisation systématique du réseau de diffusion de l'information d'OPI pour informer la presse des événements à venir.</li> <li>5. Détermination de nouveaux participants / partenaires lors de manifestations spéciales.</li> <li>6. Création d'ateliers/forums de discussion pour assurer le suivi des conférences.</li> <li>7. Utilisation totale du potentiel de l'exposition sur la conservation du patrimoine mondial.</li> <li>8. Assurance du bon ciblage de la présentation de diapositives sur le patrimoine mondial.</li> <li>9. Poursuite de la publication de cartes et brochures sur le patrimoine mondial et de la Revue du patrimoine mondial.</li> <li>10. Application de la nouvelle stratégie de radio.</li> <li>11. Production et publication de deux dépliants sur le processus de proposition d'inscription et sur l'assistance internationale.</li> </ol> | <p>Etats parties</p> <p>Etats membres</p> <p>Commissions nationales</p> <p>Bureaux hors Siège</p> <p>Autorités locales</p> <p>Administration concernée par le patrimoine mondial / gestionnaires de sites</p> <p>Décideurs</p> <p>Organismes de recherche et développement</p> <p>Institutions spécialisées</p> <p>Donateurs</p> <p>Entreprises publiques et privées</p> <p>Grand public</p> | <p>Les conférences et manifestations à promouvoir devront être ouvertes au public ou à la presse.</p> |

## II. PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET 1999 EN MATIERE D'ACTIVITES DE DOCUMENTATION, D'INFORMATION ET D'EDUCATION CONCERNANT LE PATRIMOINE MONDIAL

### A. Documentation

En 1999, les techniques électroniques mises en place en 1997-1998 pour répondre aux demandes du public seront utilisées pour créer un système moderne de gestion de la documentation afin de faciliter la prise de décision du Comité, des organes consultatifs et du personnel du Centre du patrimoine mondial. Ces nouvelles ressources comprendront un enregistrement et une analyse en temps réel des demandes et des décisions concernant l'assistance internationale, ainsi que des rapports concernant l'état de conservation de sites du patrimoine mondial. Les activités de documentation seront conçues en 1999 de façon à fournir les données nécessaires à la nouvelle infrastructure de l'information.

La principale fonction documentaire du Centre du patrimoine mondial est l'archivage et la diffusion de documents officiels sur le patrimoine mondial, y compris les rapports de réunions statutaires et d'experts, les dossiers de proposition d'inscription, les rapports sur l'état de conservation et les rapports de mission. Etant donné l'accroissement rapide de la demande pour ces documents et d'autres formes d'information du public ces deux dernières années, la plus haute priorité a été accordée au développement de cette documentation électronique afin de satisfaire cette demande avec le minimum de conséquences pour le personnel.

Le plan de travail pour la documentation en 1999 est largement inspiré par les recommandations du **Groupe d'experts sur la gestion de l'information** qui s'est réuni en mars 1998. Après une étude approfondie du mode de fonctionnement du Centre, le Groupe d'experts a recommandé que "**le Centre du patrimoine mondial décide d'opter pour un changement stratégique en utilisant l'électronique pour le stockage, la reproduction et la diffusion d'informations sur les propositions d'inscription de sites et le suivi, les rapports statutaires et l'archivage.**" Cela représente une grande différence de passer de la préparation de rapports sur papier (sauf pour l'archivage et les réunions) à des formats électroniques. Cette avancée a de multiples conséquences : cela rendra les documents plus accessibles, facilitera le transfert des documents aux décideurs et limitera les exigences de stockage. Le Centre imprimera naturellement les documents sur demande et les documents sur papier continueront à être utilisés pour les réunions statutaires.

La gestion des documents électroniques a déjà commencé en 1996 avec la numérisation des rapports des réunions statutaires. En 1997, le Centre a lancé un projet de numérisation des propositions d'inscription de sites inscrits entre 1978 et 1997. Ce projet sera achevé lors de la réunion du Comité à Kyoto. En 1999, le Centre se propose d'inventorier et de numériser les rapports sur l'état de conservation de biens sur la Liste du patrimoine mondial (voir liste A.1 ci-dessus). A cette date, les propositions d'inscription de sites inscrits ne seront accessibles qu'aux Etats parties concernés et dans un but de recherche. Il est proposé d'organiser une réunion d'experts avec les organes consultatifs en 1999 pour faire des recommandations afin de faciliter l'accès à des documents non accessibles au public actuellement.

Selon la recommandation du groupe d'experts sur l'infrastructure de l'information et des données du Centre, une utilisation complète de ces nouvelles ressources exigera un système de gestion de l'information intégré. En 1999, le **Système d'information sur le patrimoine mondial** permettra l'accès aux documents et rapports pertinents. Par l'intermédiaire de multiples niveaux d'accès avec différents mots de passe, les partenaires d'organisations internationales pour le développement pourront également avoir accès à des ressources essentielles pour la prise de décision. Le Système d'information sur le patrimoine mondial est inclus dans le chapitre I du budget (Document de travail WHC-98/CONF.203/13).



A.4 **Application de catégories thématiques aux biens inclus sur la Liste du patrimoine mondial et sur les listes indicatives.** Les débats sur la Stratégie globale qui ont eu lieu dans le passé ont été gênés par l'absence de catégories thématiques claires permettant un classement du patrimoine mondial et des listes indicatives et donc de faire apparaître les thèmes potentiellement sous-représentés. L'utilisation de catégories établies par les organes consultatifs et en consultation avec eux sera appliquée à tous les biens du patrimoine mondial ainsi qu'aux listes indicatives. Les résultats seront consultables sur le site Web du patrimoine mondial, sur une nouvelle base de données à accès public direct par le système d'information sur le patrimoine mondial.

1,9 mois de travail

Partenaires: ICOMOS, UICN, ICCROM  
Budget: [WHF 1998: \$EU 0]  
WHF 1999: \$EU 5.000  
WHF 2000: \$EU 5.000

A.5 **Actualisation et tenue des bases de données.** Bien que les bases de données soient intégrées dans le nouveau système d'information sur le patrimoine mondial, il faudra actualiser les données. Le travail sera fait partiellement sous contrat d'honoraires.

1,9 mois de travail

Budget: [WHF 1998: \$EU 9.000]  
WHF 1999: \$EU 5.000  
WHF 2000: \$EU 5.000

**TOTAL BUDGET A:**

[PR 1998: \$EU 10.150]  
[WHF 1998: \$EU 38.000]  
**WHF 1999: \$EU 40.000**  
WHF 2000: \$EU 40.000

**B. Information**

Ainsi que l'a approuvé le Comité du patrimoine mondial lors de ses vingtième et vingt et unième sessions, les activités du Centre du patrimoine mondial en matière d'information sont destinées à deux groupes ciblés : (1) les Etats parties, pour seconder leurs efforts de mise en œuvre de la Convention sur leur territoire, et (2) le public international, afin de favoriser l'appréciation générale et le respect pour le patrimoine mondial. Ces activités sont une partie intégrante du processus de conservation du patrimoine mondial. Avec l'évolution des critères d'inscription et afin de mieux répondre aux problèmes croissants du monde moderne auxquels sont confrontés les sites, il faut pouvoir disposer d'une information de qualité sur la Convention comme sur les sites. Il faut faire un choix attentif des publics visés, en collaboration avec les Etats parties et améliorer le contenu du matériel d'information en faisant appel à des auteurs professionnels pour la préparation des textes pour divers supports.

**En 1998, le travail suivant a été accompli :**

- Production et diffusion du **dossier d'information sur le patrimoine mondial** comprenant le texte de la Convention du patrimoine mondial, la liste du patrimoine mondial, la Liste du patrimoine mondial en péril, les brèves descriptions de tous les sites inscrits, une série de 3 affiches, le kit d'information en huit fiches et la carte et le dépliant sur le patrimoine mondial ;
- **L'exposition itinérante** sur le processus de conservation du patrimoine mondial a été produite sous forme de panneaux déroulables légers en anglais et en français. Elle a été présentée au

public aux Etats-Unis (sièges des Nations Unies et de la Banque mondiale), en Chine (Suzhou, conférence des maires de villes historiques) et en Allemagne (Foire de Leipzig) ;

- La version anglaise du **coffret de diapositives sur le patrimoine mondial** a été reproduits à 120 exemplaires à envoyer à des groupes bien ciblés dans des Etats parties anglophones. Une version française a également été préparée pour reproduction.
- Quatre numéros (6-9) de la *Revue du patrimoine mondial* ont été publiés. Grâce à l'embauche d'un directeur de la rédaction bilingue, la qualité des textes s'est sensiblement améliorée. Un "cas d'affaires" pour la revue a été préparé pour présentation au Comité du patrimoine mondial et joint en Annexe I au présent document ;
- Quatre numéros de la *Lettre du patrimoine mondial* auront été imprimés en anglais et en français (5.000 exemplaires chacun) d'ici décembre 1998. Environ dix numéros de WHNEWS, la version électronique, auront été diffusés lors de la réunion du Comité.
- Une **brochure** de 40 pages en couleur en anglais/français sur les **sites culturels du continent africain** a été publiée à partir de l'exposition "Nouveaux regards sur l'Afrique", en mettant l'accent sur la stratégie globale dans la région africaine. Quatre mille exemplaires ont été imprimés pour diffusion aux Etats parties et autres groupes cibles ;
- L'édition de 1999 de *l'Agenda du patrimoine mondial* a été publiée à 10 000 exemplaires sous une nouvelle reliure semi-rigide ;
- Un système de partage des coûts pour la production et la diffusion du *dossier d'information sur le patrimoine mondial* a été proposé par lettre circulaire aux Etats parties pour lancement en 1999.

**Les activités suivantes sont proposées pour 1999 :**

## **B.1 Le dossier d'information sur le patrimoine mondial**

### **B.1.1 La carte et le dépliant 1999 sur le patrimoine mondial**

Langue/quantité : anglais/14.000 ; français/8.000 ; espagnol/4.000.

Le budget comprend l'actualisation de la mise en page, l'impression et les frais d'envoi.

Budget : [WHF 1998: \$EU 33.000]  
WHF 1999: \$EU 35.000  
WHF 2000: \$EU 35.000

### **B.1.2 Le kit d'information sur le patrimoine mondial pour 1999**

Langue/quantité : anglais/5.000 ; français/5.000 ; espagnol/3.000.

Neuf nouvelles fiches seront rédigées sur : 1. Les listes indicatives ; 2. La liste des Etats parties et des Etats non parties par région géopolitique, avec des exemples d'avantages dérivés de la ratification par les Etats parties (cinq fiches régionales) ; 3. La stratégie globale ; 4. Les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Le budget comprend la rédaction et la mise en page, l'impression et les frais d'envoi pour un total de 17 fiches d'information.

Budget : [WHF 1998: \$EU 15.000]  
WHF 1999: \$EU 20.000  
WHF 2000: \$EU 20.000

### **B.1.3 La mise à jour des documents et formulaires d'information de base**

Cela comprend : la Liste du patrimoine mondial, la Liste des Etats parties, les brèves descriptions des sites (révisées par des experts des Etats parties) accompagnées d'une déclaration d'importance si elle est disponible, le texte de la Convention, le formulaire de proposition d'inscription, un modèle de formulaire de proposition d'inscription complété pour aider les Etats parties à la préparation du

dossier de proposition d'inscription, des formulaires de demandes d'assistance internationale, etc. Le budget comprend la rédaction, l'impression et les frais d'envoi.

Budget: [WHF 1998: \$EU 8.000]  
WHF 1999: \$EU 5.000  
WHF 2000: \$EU 5.000

#### B.1.4 Stratégie de radio

Aider les Etats parties à produire des programmes et favoriser la diffusion d'information sur la Convention du patrimoine mondial par les stations de radio nationales en collaboration avec des associations régionales et nationales de radiodiffusion lorsque cela est possible. Le budget comprend la rédaction et la diffusion de l'information sur la Convention du patrimoine mondial et les frais d'envoi.

Partenaires: Commissions nationales, OPI  
Budget: [WHF 1998: \$EU 20.000]  
WHF 1999: \$EU 5.000  
WHF 2000: \$EU 5.000

**Sous-total B.1:** [WHF 1998: \$EU 69.000]  
**WHF 1999:** \$EU **65.000**  
WHF 2000: \$EU 65.000

## B.2 Expositions et manifestations spéciales

B.2.1 Reproduction de la version française du **coffret de diapositives** sur la Convention du patrimoine mondial en 60 exemplaires et traduction du coffret en espagnol. Le budget comprend la traduction, la reproduction et les frais d'envoi.

Budget: [PR 1998: \$EU 2.500]  
[WHF 1998: \$EU 18.000]  
WHF 1999: \$EU 9.000  
WHF 2000: \$EU 9.000

B.2.2 Traduction de **l'exposition itinérante** sur le processus de conservation du patrimoine mondial en espagnol et production de panneaux déroulants légers avec des textes et des images. Mise à jour en trois langues des panneaux contenant des informations sur les Etats parties, les sites et les critères. Ajout de panneaux si nécessaire. Le budget comprend la mise à jour, la traduction, la reproduction et une partie des frais d'envoi (il sera demandé aux partenaires dans les Etats parties de couvrir la majeure partie des frais d'envoi).

Budget: [PR 1998: \$EU 2.500]  
[WHF 1998: \$EU 8.000]  
WHF 1999: \$EU 8.000  
WHF 2000: \$EU 8.000

**Sous-total B.2:** [PR 1998: \$EU 5.000]  
[WHC 1998: \$EU 26.000]  
**WHF 1999:** \$EU **17.000**  
WHF 2000: \$EU 17.000

## B.3 Publications

B.3.1 Afin de poursuivre l'amélioration de la qualité et de la diffusion de la *Revue du patrimoine mondial*, qui pourrait devenir bimestrielle en 1999 (six numéros sont prévus), il est nécessaire de continuer à soutenir la rédaction de la revue par le maintien en poste d'un directeur de rédaction bilingue et en chargeant des experts dans les Etats parties d'écrire des articles afin de créer une réserve de textes sur les sites du patrimoine mondial. Un budget de \$EU 25.000 est nécessaire pour la coordination, les coûts de rédaction et les honoraires des auteurs. De plus, il faut également disposer d'un budget de \$EU 25.000 pour appliquer une stratégie de marketing qui sera conçue par l'Office des Editions de l'UNESCO pour promouvoir les ventes de la revue et en accroître le revenu potentiel.

### 6 mois de travail

Partenaires: Ediciones San Marcos, Office des Editions de l'UNESCO, distributeurs extérieurs, médias  
Budget: [PR 1998: \$EU 5.000]  
[WHF 1998: \$EU 20.000]  
WHF 1999: \$EU 50.000  
WHF 2000: \$EU 50.000

B.3.2 Six numéros de la **Lettre du patrimoine mondial** sur papier sont prévus en 1999, ainsi que 24 numéros en version électronique (WHNews). Le budget comprend la rédaction, l'impression et les frais d'envoi.

### 3 mois de travail

Partenaires: Collaborateurs individuels, partenaires du WHIN  
Budget: [WHF 1998: \$EU 30.000]  
WHF 1999: \$EU 28.000  
WHF 2000: \$EU 28.000

B.3.3 Conception et publication de deux dépliants sur le **Processus de proposition d'inscription** et sur l'**Assistance internationale** en utilisant des textes existants.

Budget: [WHF 1998: \$EU 0]  
WHF 1999: \$EU 5.000  
WHF 2000: \$EU 5.000

B.3.4 Coproduction de l'édition de l'an 2000 de l'**Agenda du patrimoine mondial** avec l'Office de Editions de l'UNESCO et San Marcos (ou un partenaire à déterminer). L'apport du Fonds du patrimoine mondial représente 1/3 du coût de production et assurera la diffusion gratuite de 600 exemplaires aux Etats parties et aux gestionnaires de sites, ainsi que les frais d'envoi.

Partenaires : Office des Editions de l'UNESCO, San Marcos (ou un autre partenaire)  
Budget : [WHF 1998: \$EU 15.000]  
WHF 1999: \$EU 15.000  
WHF 2000: \$EU 15.000

**Sous-total B.3 :** [PR 1998: \$EU 5.000]  
[WHF 1998: \$EU 70.000]  
**WHF 1999: \$EU 98.000**  
WHF 2000: \$EU 98.000

## **TOTAL BUDGET B :**

|                  |                     |
|------------------|---------------------|
| [PR 1998:        | \$EU 10.000]        |
| [WHF 1998:       | \$EU 165.000]       |
| <b>WHF 1999:</b> | <b>\$EU 180.000</b> |
| WHF 2000:        | \$EU 180.000        |

## **C. Internet et le WHIN**

Le nouveau système d'information sur le patrimoine mondial va permettre aux activités liées à Internet de figurer sur les pages Web nouvellement conçues et d'en augmenter le volume. Ce nouveau système rendra accessible davantage d'informations sur les décisions du Comité ainsi que des informations sur les sites et les Etats parties.

En mars 1998, le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (WCMC) a achevé une longue étude sur le fonctionnement du WHIN. Avec l'accord du groupe d'experts sur l'infrastructure de l'information et des données du Centre, les recommandations de l'étude sont maintenant en cours d'application. Parmi les tâches prévues pour 1999 figurent un meilleur ciblage des organisations partenaires et la mise en place d'un travail prospectif pour déterminer et promouvoir l'arrivée de davantage d'informations sur le patrimoine mondial sur le réseau.

### **Internet**

A la fin de juin 1998, le site Web du patrimoine mondial qui contient plus de 2000 documents, recevait plus de 30 000 requêtes par semaine. L'intérêt considérable du public pour les informations sur le patrimoine mondial se manifeste à l'évidence par l'accroissement rapide du nombre de requêtes concernant le site Web public du patrimoine mondial et l'augmentation croissante du nombre de requêtes individuelles adressées au Secrétariat pour des informations détaillées sur des sites. Actuellement, on répond à ces demandes en envoyant par courrier ou par fax des exemplaires des textes de propositions d'inscription ou des évaluations des organes consultatifs. Pour épargner le temps du personnel et améliorer également la transparence du travail du Comité, le Secrétariat propose de tenir une réunion avec les organes consultatifs en 1999 pour faire des recommandations concernant un plus large accès public à ces documents.

En attendant, tous les efforts seront déployés pour rendre accessibles de nouveaux types d'informations sur les sites. Ainsi, on ajoutera des informations géographiques provenant du nouveau système d'information sur le patrimoine mondial aux différentes pages décrivant les sites du patrimoine mondial et de nouvelles cartes permettront de localiser plus précisément les biens du patrimoine mondial dans un pays ou une région. Le Centre va étudier avec des partenaires institutionnels les possibilités offertes par la télédétection, notamment pour les sites naturels sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Les pages sur les sites comporteront également des informations sur leur état de conservation, telles que celles qui figurent dans les rapports des réunions annuelles du Comité.

Pour la première fois, le système d'information sur le patrimoine mondial va permettre au Centre de rendre automatiquement accessibles sur le site Web public les décisions approuvées en matière d'assistance internationale, en application de l'article 13(5) de la Convention qui demande la publication des décisions concernant l'assistance internationale.

Le système d'information sur le patrimoine mondial permettra également de publier sur le Web des fiches descriptives sur les Etats parties contenant des informations sur les différents sites, des mentions de l'assistance internationale, le type de législation sur le patrimoine en vigueur, ainsi que des contacts pour informations complémentaires. Ces informations seront mises en place par l'intermédiaire d'une lettre circulaire aux Etats parties.

Conformément aux objectifs de **promotion de l'identification du patrimoine mondial**, on va augmenter le volume d'informations sur les listes indicatives et étudier avec les Etats parties la publication des listes indicatives.

**En 1998, le travail suivant a été accompli :**

- Réaménagement du site Web sur le patrimoine mondial
- Nouveau lancement du Réseau d'information sur le patrimoine mondial afin de mieux définir les organisations et les avantages de l'adhésion au WHIN (avant la fin de 1998).

**En 1999, les activités suivantes sont proposées :**

C.1 **Ajout d'informations géographiques et de cartes sur le site Web.** Des informations sur l'emplacement des sites, provenant des dossiers de propositions d'inscription, seront ajoutées aux différentes pages Web, ainsi que les coordonnées géographiques. Des cartes régionales et locales permettront de situer précisément l'emplacement de chaque bien du patrimoine mondial.

8,7 mois de travail

Budget: [WHF 1998: \$EU 0]  
WHF 1999: \$EU 20.000  
WHF 2000: \$EU 20.000

C.2 **Ajout des décisions du Comité sur l'état de conservation des sites sur les pages du site Web.** A partir des informations fournies par la base de données sur l'état de conservation des sites (cf. A.1 ci-dessus), des liens hypertextes seront créés vers les décisions du Comité du patrimoine mondial, permettant ainsi à l'utilisateur d'étudier l'ensemble des décisions du Comité en ce qui concerne les différents sites.

3,5 mois de travail

Budget: [WHF 1998: \$EU 0]  
WHF 1999: \$EU 10.000  
WHF 2000: \$EU 10.000

C.3 **Ajout de fiches descriptives succinctes concernant les Etats parties sur le site Web du patrimoine mondial.** Ces fiches fourniront des informations de base provenant de la base de données sur les Etats parties. Elles indiqueront l'année d'adhésion, le type de législation sur le patrimoine, l'assistance internationale fournie, le nombre et la liste des biens du patrimoine mondial, des adresses d'organismes responsables à contacter, etc. Par la suite, la plupart des informations seront automatiquement mises à jour par le système d'information sur le patrimoine mondial.

3,5 mois de travail

Budget: [WHF 1998: \$EU 0]  
WHF 1999: \$EU 10.000  
WHF 2000: \$EU 10.000

C.4 **Développement du site Web sur le patrimoine mondial** pour inclure les nouvelles fiches du kit d'information sur le patrimoine mondial (cf. section B.1.2), de nouvelles pages sur les documents statutaires comportant un choix de documents de travail anciens en anglais et en français. On prévoit également d'inclure, en collaboration avec les organes consultatifs, des directives de gestion

à l'usage des gestionnaires de sites et, le cas échéant, les comptes rendus de réunions et d'ateliers régionaux sur le patrimoine mondial.

### 3,3 mois de travail

Budget: [WHF 1998: \$EU 0]  
WHF 1999: \$EU 15.000  
WHF 2000: \$EU 15.000

- C.5 **Mise à jour annuelle des pages Web présentant les décisions du Comité** concernant la Liste du patrimoine mondial, la Liste du patrimoine mondial en péril, le rapport du Comité et une sélection de documents de travail pour le site Web public.

### 1,1 mois de travail

Budget: [WHF1998: \$EU 2.000]  
WHF 1999: \$EU 5.000  
WHF 2000: \$EU 5.000

- C.6 **Réseau d'information sur le patrimoine mondial (WHIN).** Mise en œuvre des recommandations de l'étude sur le WHIN et de celles du groupe d'experts sur l'infrastructure de l'information et des données du Centre du patrimoine mondial. Outre le nouveau lancement du WHIN, le travail exige un nouveau ciblage des organisations partenaires et une nouvelle définition d'autres fournisseurs potentiels d'informations.

Budget: [WHF 1998: \$EU 15.000]  
WHF 1999: \$EU 15.000  
WHF 2000: \$EU 15.000

### **TOTAL BUDGET C :**

[WHF 1998: \$EU 70.000]  
**WHF 1999: \$EU 75.000**  
WHF 2000: \$EU 75.000

## **D. Programme d'autofinancement pour des partenariats avec les médias et des éditeurs**

Conformément à l'article 27 de la Convention du patrimoine mondial qui traite de l'éducation et de l'information, le programme d'autofinancement pour des partenariats avec les médias et des éditeurs a permis de développer un aspect éducatif destiné au grand public pour développer le soutien en faveur du patrimoine mondial. Cela complète l'éducation concernant le patrimoine mondial prodiguée dans des établissements officiels, essentiellement des établissements d'enseignement secondaire. En 1998, le programme d'autofinancement pour des partenariats avec les médias s'est principalement attaché à renforcer les partenariats existants en favorisant les alliances entre partenaires pour étendre la portée de l'information disponible. On a également recherché de nouveaux contacts avec d'autres distributeurs de films et organismes de communication audiovisuelle potentiels et encouragé les mécanismes d'échanges entre partenaires, spécialement dans les pays les moins développés, pour fournir des ressources éducatives là où elles sont le plus nécessaires. En conséquence, les émissions de télévision et autres produits éducatifs produits par certaines entités pour utilisation sur un territoire particulier bénéficient d'une diffusion à travers le monde. On trouvera ci-dessous un rapport sur les activités menées en 1998 et les activités proposées pour 1999 en ce domaine.

## **FILMS**

### **Südwestrundfunk (Allemagne)**

Le producteur et diffuseur allemand de films Südwestrundfunk (SWF) a maintenant achevé les 104 premiers épisodes (voir annexe) de la série intitulée "Trésors du monde – Patrimoine de l'humanité", conformément à l'accord conclu entre SWF et le Centre du patrimoine mondial. Le contrat a été renouvelé en octobre 1998 entre Südwestrundfunk (SWR), successeur de SWF à la suite d'une importante fusion, à la condition de s'attacher à "activement rechercher la participation d'autres producteurs et diffuseurs à travers le monde pour renforcer la capacité de production et de diffusion de la série de films afin d'atteindre un public dans les pays développés et en développement" selon les termes de l'accord. Par ailleurs, l'accord stipule que "SWR adoptera une stratégie favorisant la participation de pays moins développés pour contribuer à sensibiliser l'opinion sur la nécessité de préserver le patrimoine mondial et de faire mieux connaître la Convention du patrimoine mondial." Il est prévu et attendu que SWR produira un minimum de 25 films par an pour contribuer à couvrir tous les sites de la Liste du patrimoine mondial. On attend un revenu d'environ \$EU 30 000 du premier contrat avec SWF en 1998 et d'environ \$EU 35 000 en 1999. Cette activité devrait rapporter en moyenne \$EU 75 000 par an à partir de l'an 2000.

### **Walk Associates Limited (Japon)**

En 1998, Walk Associates Limited a également achevé sa collection de 10 cassettes vidéo de 50 minutes distribuées par Polygram sur le territoire japonais. Ces cassettes contiennent 5 films thématiques sur 5 sites différents du patrimoine mondial. Les thèmes (patrimoine naturel aussi bien que culturel) sont les suivants :

|                                   |                               |                             |
|-----------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|
| <u>Patrimoine culturel</u> :      | Le bouddhisme                 | <u>Patrimoine naturel</u> : |
| Anciennes civilisations           | L'islam                       | La terre                    |
| La route de la soie               | L'architecture ecclésiastique | L'eau                       |
| La Renaissance                    |                               | La vie                      |
| Les Mayas, les Andes et les Incas |                               |                             |

Chaque coffret de 10 cassettes vidéo est vendu accompagné d'un dépliant sur les sites. Tous les textes de ce dépliant ont été vérifiés et amendés par des membres japonais du personnel du Centre du patrimoine mondial. Etant donné le succès de cette série vidéo (plus de 20 000 coffrets vendus entre mars et août 1998), le Centre et Polygram étudient actuellement les implications d'une diffusion dans d'autres pays d'Asie. Polygram compte également produire un CD-ROM à partir des textes et images de la série de films prévue pour le marché japonais.

En 1997, Walk avait envisagé de lancer une seconde série de films. Cependant, le coût élevé de la production d'une telle collection vidéo et le manque de fonds immédiatement disponibles ont empêché Walk Associates de poursuivre la production des films comme prévu. Par conséquent, aucune contribution ne sera reçue en 1998 et 1999 pour ce projet avant l'établissement d'un nouveau contrat.

Walk Associates a toutefois signé récemment un accord tripartite avec SWR et Polygram pour la production d'une nouvelle série vidéo, compilation de films existants (Walk et SWR), destinée au marché japonais (100 sites du patrimoine mondial). Cette série sera lancée par Polygram à la fin de l'année 1998.

Les films produits par Walk Associates seront présentés à "Ekofilm", Festival international du Film et de la Vidéo sur l'Environnement qui s'est tenue à Cesky Krumlov (République tchèque) en octobre, avec l'appui du ministère de l'Environnement de la République tchèque.

## **Fédération nationale des Associations UNESCO du Japon**

(en association avec Tokyo Broadcasting System)

A la fin de juillet 1998, Tokyo Broadcasting System (TBS), en collaboration avec la Fédération nationale des Associations UNESCO du Japon, avait achevé et diffusé 112 films de 30 minutes traitant chacun d'un site du patrimoine mondial (voir annexe). Vingt-huit nouveaux films sont prévus au programme de production qui va de mai à octobre 1998 ; ils présenteront des sites comme Kairouan en Tunisie, la Baie d'Ha-Long au Viet Nam, les Iles Galapagos en Equateur et Fasil Ghebbi, dans la région de Gondar, en Ethiopie. Le succès considérable de cette série télévisée qui est devenue un rendez-vous hebdomadaire pour un nombre grandissant de téléspectateurs japonais, a amené TBS à envisager de produire une collection de cassettes vidéo. Ce projet est en cours de négociation pour 1999 et prévoit une contribution de droits d'auteur basée sur les ventes du produit à verser au Fonds du patrimoine mondial.

## **China Beijing Television (Chine)**

China Beijing Television (BTV) a lancé en 1996 la production d'un programme télévisé hebdomadaire de 26 minutes sur le patrimoine mondial intitulé "Le patrimoine commun de l'humanité", en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial. Vingt films ont été produits aux termes d'un accord avec le Centre du patrimoine mondial. Depuis, BTV a continué, en dehors du cadre du contrat avec l'UNESCO, à produire des films pour cette série et environ 80 films seront achevés d'ici la fin de 1998. Ce projet ne prévoit pour le moment aucun revenu pour le Fonds du patrimoine mondial.

## ***Projet multimédia sur Internet d'information sur le patrimoine mondial***

Tel qu'adopté par la vingtième session du Comité du patrimoine mondial à Mérida, en tant qu'élément des activités avec les médias et les éditeurs, le projet Netizen multimédia sur Internet est maintenant opérationnel en ligne dans une phase initiale expérimentale comme prévu. Après analyse au début de l'année d'expérimentation, il a été mutuellement convenu que le programme de travail et le calendrier initialement prévus étaient trop ambitieux ; le nombre de sites Web multimédias à produire a donc été réduit et l'accord a été modifié pour refléter ces changements. Maintenant intitulé "Dialogues planétaires", ce projet sur Internet conserve les mêmes sponsors (ASCII Corporation, Zero Emissions Research Initiative – ZERI). L'objectif de ce projet était de fournir un service d'information multimédia sans esprit de compétition sur Internet. Les pages Web multimédias de "Dialogues planétaires", créées en totale collaboration avec les Etats parties participants, sont disponibles pour les sites du patrimoine mondial de Salzbourg, Borobudur et Hiroshima.

Toutefois, en raison d'un certain nombre de facteurs économiques et techniques qui aboutissent à la stagnation du projet, le Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec la Division des Affaires juridiques de l'UNESCO, envisage actuellement de mettre fin à l'accord avec Planetary Dialogues, Inc.

## **Moby Dick (Japon)**

Moby Dick Inc. a édité un calendrier d'entreprise pour Nifty Serve Corporation, représentant les sites du patrimoine mondial pour l'année 1998. Envoyé à titre gracieux à la clientèle de l'entreprise, ce calendrier a été réalisé au terme d'un accord signé en novembre 1997 entre Moby Dick Inc. et l'UNESCO. Cet accord prévoit qu'une donation de \$EU 18.000 sera versée par Moby Dick Inc. au Fonds du patrimoine mondial et affectée à la contribution au développement du site Web du patrimoine mondial de l'UNESCO.

## **PUBLICATIONS**

### **Verlagshaus Stuttgart (Allemagne)**

### **Plaza y Janes (Espagne)**

### **Kodansha (Japon)**

En 1994, le Centre du patrimoine mondial a signé un accord avec Verlagshaus Stuttgart et Plaza y Janes pour rédiger et constituer une encyclopédie en douze volumes sur le patrimoine mondial. Le travail initial a été exécuté par Verlagshaus Stuttgart en allemand et traduit en espagnol par Plaza y Janes. Les éditions Kodansha ont par la suite conclu un accord quadripartite (Verlagshaus Stuttgart, Plaza y Janes, Kodansha et l'UNESCO) pour reproduire l'encyclopédie en japonais pour leur propre marché. Les 12 volumes sont maintenant disponibles en trois langues. Des versions polonaise et tchèque de l'Encyclopédie sur le patrimoine mondial sont en cours de publication aux termes d'une licence en Pologne et en République tchèque et des versions slovène, grecque et russe de l'Encyclopédie en sont aux stades de planification de la production. Une licence a également été accordée pour la publication d'une édition mexicaine.

Plusieurs erreurs ont été décelées dans le contenu de l'Encyclopédie et les éditeurs ont convenu de rectifier comme il convient dans la prochaine édition les textes et/ou les photos mentionnés au Centre.

Les contributions financières sans affectation spéciale pour 1997 (estimées à \$EU 55 000) de Verlagshaus Stuttgart et Plaza y Janes, via le Fonds pour les publications de l'UNESCO pour ce projet sont impayées et devraient être créditées avant la fin de 1998.

### **Planeta / Di Agostini (Espagne)**

En 1996, un accord de coédition a été signé entre Planeta / Di Agostini et l'UNESCO pour rédiger et constituer une Encyclopédie sur le patrimoine mondial. Quatorze volumes ont été publiés en versions espagnole, portugaise et italienne. Des droits d'auteur basés sur les ventes de l'encyclopédie sont versés chaque année au Fonds du patrimoine mondial.

### **Kobi Graphics (Japon)**

Le Centre du patrimoine mondial a signé en octobre 1996 un accord pour trois ans avec Kobi Graphics pour publier à partir de 1997 un calendrier publicitaire et un calendrier sur le patrimoine mondial et les jeunes pour Panasonic. Les éditions 1999 de ces calendriers sont achevées et seront disponibles avant la fin de l'année 1998. Kobi Graphics a informé le Centre que Panasonic souhaite poursuivre ce projet et pourrait reconduire cet accord pour les années 2000 et 2001. On attend \$EU 50 000. plus des droits d'auteur pour 1998 mais rien n'est prévu pour 1999 à moins que le contrat ne soit renouvelé.

### **Frederking et Thaler (Allemagne)**

En 1997, Frederking et Thaler ont publié une seconde édition de leurs livres intitulés respectivement "Schatze der Menschheit" et "Naturerbe". Une contribution de \$EU 23.932 (DM 40.000) était prévue en 1997 pour ce projet, dont la moitié spécialement affectée à de la fourniture de services et l'autre moitié destinée sans affectation spéciale au Fonds du patrimoine mondial. Toutefois, en raison d'un retard de paiement d'une partie de cette contribution, le revenu total reçu en 1997 a été de \$EU 18.364,75. Le reliquat de \$EU 5.568 est attendu en 1998 et affecté spécialement à de la fourniture de services pour ce contrat. Aucune autre publication n'a été publiée en collaboration avec Frederking et Thaler en 1998 et aucun revenu n'est donc prévu pour 1999.

### **Administration postale des Nations Unies**

En 1997, l'Administration postale des Nations Unies a édité une plaquette de prestige et une série de timbres sur le thème des guerriers chinois en terre cuite, en tant qu'élément de la série de timbres des Nations Unies sur le patrimoine mondial lancée en 1996 pour célébrer le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'UNESCO. En 1998, une nouvelle édition spéciale de plaquette et une série de timbres ont été éditées (pour lancement en décembre 1998) sur le Palais de Schönbrunn, en étroite collaboration avec les responsables du Palais de Schönbrunn et la Commission nationale autrichienne pour l'UNESCO. L'Administration postale des Nations Unies prépare maintenant, en collaboration avec le Centre et l'Unité pour le patrimoine mondial australien, une édition 1999 de la série de timbres qui représentera six sites australiens.

### **Fabrica Nacional de Moneda y Timbre (Espagne)**

Après un contrat de deux ans avec l'UNESCO – représentée par l'Office de l'information du public (OPI) –, concernant la frappe et la diffusion de deux séries de pièces commémoratives représentant des sites du patrimoine mondial, la Fabrica Nacional de Moneda y Timbre (FNMT), organisme national pour la numismatique, a proposé de renouveler son contrat avec le Centre du patrimoine mondial pour 1999. Cette proposition a été approuvée par la Commission nationale espagnole pour l'UNESCO et présentée à l'organe consultatif du Comité en avril 1998 pour étude, conformément à la demande du Président du Comité. Aucune réponse n'a été reçue de l'organe consultatif à ce sujet. Les droits d'auteur générés par ce projet (\$EU 123.000 en 1997 et environ \$EU 93.000 en 1998) ont été crédités sur un compte spécial ouvert par l'UNESCO et géré par OPI.

### **Harper MacRae (Australie)**

Harper Mac Rae Publishing a signé un accord avec le Centre du patrimoine mondial en août 1996 pour produire plusieurs produits promotionnels dont un livre intitulé "Masterworks of Man and Nature" et une série de timbres, un kit d'information sur le patrimoine mondial comprenant une brochure de 48 pages, de la papeterie et des affiches. Il veut également mettre au point un produit promotionnel permanent et mettre sur le marché d'autres publications d'Harper MacRae. Le contrat était censé se terminer en 1997 en raison de la très lente évolution du projet mais Harper Mac Rae Publishing s'est montré par la suite désireux de poursuivre ce projet sur le patrimoine mondial et a fait preuve d'activité à travers l'Australie en organisant des manifestations en collaboration avec les autorités nationales pour sensibiliser le public à la nécessité de protéger le patrimoine mondial.

### ***Autres projets***

#### **Big Image Systems (Suède)**

Un mémorandum d'accord a été signé entre Big Image Systems et le Centre du patrimoine mondial à la fin de 1997 pour monter une exposition internationale sur le patrimoine mondial. En 1998, un projet

expérimental a été lancé dans la ville de Tensta (Suède) à l'invitation de l'administration du district de Spanga-Tensta. Ce projet était parrainé par Big Image Systems et Svenska Bostäder, ainsi que par le programme culturel "Stockholm – capitale culturelle de l'Europe en 1998". Cette exposition expérimentale était composée de 70 images géantes sur tissu représentant des sites du patrimoine mondial, déployées dans les rues, sur les murs et dans divers espaces publics de Tensta, tout près de Stockholm. Big Image Systems produit les images géantes en couleur à prix coûtant et en a fourni certaines gratuitement au Centre à l'occasion de la vingt et unième session du Comité à Naples et de la Conférence internationale des maires de villes historiques de Chine et de l'Union européenne (Suzhou, Chine, avril 1998). Aucun revenu n'est prévu dans le cadre de ce partenariat.

\* \* \*

L'établissement de partenariats avec les médias et le secteur privé et le souci apporté à leur développement depuis trois ans ont permis la diffusion à travers le monde de produits éducatifs et de loisirs sur le patrimoine mondial. Afin de répondre à la demande d'information et aux offres de partenariats, il est demandé au Comité de fournir ses conseils pour :

- (a) établir des procédures et des modalités de sélection des partenaires et les lignes directrices régissant la collaboration ;
- (b) fixer des lignes directrices pour l'utilisation de l'emblème du patrimoine mondial ;
- (c) déterminer des partenaires et le contenu des produits suivant les différents publics visés ;
- (d) définir les modalités du contrôle de qualité.

Le réseau actuel de partenaires peut être développé en y faisant entrer de nouveaux participants spécialisés dans d'autres méthodes de communication, afin d'atteindre d'autres groupes ciblés. Avec l'aide des Etats parties, il est possible d'identifier au niveau national de nouveaux partenaires potentiels, tels que des stations de diffusion d'émissions pour les radios publiques ou privées et pour la télévision, des compagnies aériennes publiques ou de grandes entreprises de transports, des autorités locales, des offices de tourisme nationaux ou locaux et des éditeurs orientés vers l'éducation. Il est possible de sélectionner la coopération d'entreprises de renommée internationale dotées d'importants moyens de communication en lançant un appel d'offres international dans l'objectif d'une campagne internationale à long terme. Le lancement de ces activités ainsi que d'autres et la poursuite du développement et de l'amélioration de la qualité de produits liés au patrimoine mondial exigent un soutien financier des partenaires des médias et du Fonds du patrimoine mondial.

En 1997, les contrats avec des partenaires des médias ont rapporté plus de **\$EU 350.000** Sur cette somme, \$EU 241.313,04 ont été affectés à des services fournis aux partenaires des médias et \$EU 120.078,41 ont été crédités au Fonds du patrimoine mondial sans affectation spéciale. Le revenu affecté spécialement à des services va être considérablement réduit en 1998 en raison de la résiliation de l'accord sur les "Dialogues planétaires" (\$EU 193.450 en 1997). Par conséquent, le revenu escompté pour 1998 à affectation spéciale a été estimé à environ \$EU 65.473 et doit être considéré comme le budget pour les activités liées aux médias pour 1999, pour l'engagement d'un consultant à plein-temps et l'établissement de contrats d'honoraires pour des besoins spécifiques tels que la vérification de textes ou de scripts. De plus, une somme de \$EU 10.000 est nécessaire pour engager un conseiller juridique chargé de préparer un contrat type à utiliser pour les accords à conclure avec les médias et le secteur privé et comportant des clauses qui protègent les intérêts de l'UNESCO et du Comité du patrimoine mondial, ainsi que pour engager un consultant chargé d'étudier les modalités de la collecte de fonds pour le Fonds du patrimoine mondial.

**TOTAL BUDGET D :**

Revenu escompté affecté spécialement à des services en 1998 : \$EU 65.473

Revenu escompté sans affectation en 1998 pour le Fonds du patrimoine mondial : \$EU 191.061

Revenu escompté affecté spécialement à des services en 1999 : \$EU 65.000

Revenu escompté sans affectation en 1999 pour le Fonds du patrimoine mondial : \$EU 85.000

[WHF 1998: \$EU 10.000]

**WHF 1999: \$EU 10.000**

WHF 2000: \$EU 10.000

**ACCORDS AVEC LES MEDIAS ET DES PARTENAIRES DE L'EDITION**  
**Revenus de 1997 et revenus provisoires pour 1998-1999<sup>2</sup>**

| Partenaire  | Signé par | Revenu total escompté du contrat  | Services                   | Revenu à affect. spéciale reçu en 1997 (\$EU) | Revenu sans affect. spéciale reçu en 1997 (\$EU) | Revenu à affect. spéciale escompté pour 1998 (\$EU) | Revenu sans affect. spéciale escompté pour 1998 (\$EU)                       | Revenu à affect. spéciale escompté pour 1999 (\$EU) | Revenu sans affect. spéciale escompté pour 1999 (\$EU) |
|---|-----------|---|----------------------------|---|--|---|--|---|--|
| <b>Euro-Media</b> (Consortium du Film allemand) représenté par Südwestfunk  | WHC       | 104 films x DM 3.000 (environ EU\$ 1.685,00 par film)   | 100%                       | 11.413,04                                     | -  | 29.905,00   | -  | 35.000,00   | -  |
| <b>Südwestrundfunk</b> (Allemagne)  | WHC       | 25 nouveaux films par an au minimum à DM 3.000 par film (environ EU\$ 1.685,00 par film)<br><b>Pas de contribution prévue pour ce contrat avant l'an 2000.</b>  | 100%                       | S.O.  | S.O.   | S.O.  | S.O.   | S.O.  | S.O.   |
| <b>Walk Associates Ltd.</b> (Japon)   | WHC       | 200.000 FF à la signature en 1996.<br><b>(Reconduite possible du contrat dans l'avenir)</b>   | Aucun                      | S.O.  | S.O.   | S.O.  | S.O.   | S.O.  | S.O.   |
| <b>NFUAJ</b> (Japon)<br>En collaboration avec Tokyo Broadcasting System   | WHC       | EU\$ 60.000 par an (dont EU\$ 30.000 affectés spécialement à des services)  | 50% du revenu annuel total | 30.000,00                                     | 30.000,00 *                                      | 30.000,00   | 30.000,00 *  | 30.000,00   | 30.000,00 *  |
| <b>China Beijing TV</b> (Chine)   | WHC       | Aucun   | Aucun                      | -   | -  | -   | -  | -   | -  |
| <b>Verlagshaus Stuttgart</b> (Allemagne) avec <b>Plaza y Janes</b> (Espagne)<br><br>Et<br><b>Kodansha</b> (Japon)<br>(contrat provenant de Verlagshaus Stuttgart) | UPO       | DM 50.000 à la signature, DM 25.000 en déc. 1995 ; DM 75.000 en déc. 1996 ; DM 100.000 en déc. 1997 ; DM 100.000 en déc. 1998 ; DM 100.000 en déc. 1999.<br><br>Jusqu'à 275.000 ex. : 4% du prix de vente. Au-dessus de 275.000 ex. : 5% du prix de vente. Les ventes ont débuté en 1997. | Aucun<br>**                | -   | 10.000,00  | -   | Arriéré de 1997 :<br>55.000,00<br>+<br>contribution pour 1998 :<br>55.000,00 | -   | 55.000,00  |
| <b>Kobi Graphics</b> (Japon)<br>pour Panasonic-Matsushita   | WHC       | 7% du prix de vente avec un minimum garanti de EU\$ 50.000 plus 1.000 ex. du calendrier publicitaire et 5.000 ex. du calendrier des jeunes.   | Aucun                      | -   | 50.000,00<br>+<br>1.050,00 en droits d'auteur    | -   | 50.000,00<br>+<br>1.061,21 en droits d'auteur                                | -   | -  |
| <b>Harper MacRae</b> (Australie et E.-U.)   | WHC       | 3% des ventes nettes de publications. Revenu restant : 35% jusqu'à EU\$ 3.500,000 ; 75% au-dessus. Revenus prévus uniquement en 1998.   | Aucun                      | -   | 10.000,00  | -   | -  | -   | -  |

**Notes :** \* La contribution de EU\$ 30.000 par an de la NFUAJ est considérée comme revenu "sans affectation spéciale" mais est attribuée pour des activités spécifiques des sites sur le patrimoine mondial choisies par le donateur à partir de propositions de projets présentées par le Centre et approuvées ensuite par le Président du Comité.

\*\* Contrats sans fourniture de services. Droits d'auteur crédités au Fonds des publications de l'UNESCO (géré par UPO) et participation aux coûts à déduire du revenu.

<sup>2</sup> Le revenu provisoire pour 1998 et 1999 est sujet à modifications jusqu'à la fin de l'exercice budgétaire.

**ACCORDS AVEC LES MEDIAS ET DES PARTENAIRES DE L'EDITION**  
**Revenus de 1997 et revenus provisoires pour 1998-1999<sup>3</sup>**

| Partenaire   | Signé par | Revenu total escompté du contrat                                     | Services    | Revenu à affect. spéciale reçu en 1997 (\$EU)  | Revenu sans affect. spéciale reçu en 1997 (\$EU) | Revenu à affect. spéciale escompté pour 1998 (\$EU) | Revenu sans affect. spéciale escompté pour 1998 (\$EU) | Revenu à affect. spéciale escompté pour 1999 (\$EU) | Revenu sans affect. spéciale escompté pour 1999 (\$EU) |
|--|-----------|--|-------------|--|--|---|--|---|--|
| IGPC – InterGovernmental Philatelic Corporation (New York, E.-U.)                | WHC       | EU\$ 20.000  | Aucun       | Aucun  | Aucun  | Aucun   | Aucun  | Aucun   | Aucun  |
| INCAFO (Espagne) Collection sur le patrimoine mondial                            | UPO       | 1/6 du prix de vente reçu des droits d'auteur d'UPO.                 | Aucun<br>** | -  | 780,82   | -   | -  | -   | -  |
| INCAFO (Espagne) (maintenant San Marcos pour l'Agenda sur le patrimoine mondial) | UPO       | Droits d'auteur  | Aucun<br>** | Aucun  | Droits d'auteur                                  | -   | Droits d'auteur  | -   | Droits d'auteur  |
| INCAFO (Espagne) (repris par Ediciones San Marcos) Revue du patrimoine mondial   | UPO       | 10% de revenu net et 30% de revenu de la publicité. Droits d'auteur. | Aucun<br>** | Aucun  | Droits d'auteur                                  | -   | Droits d'auteur  | -   | Droits d'auteur  |
| Planeta (Espagne) El Patrimonio de la Humanidad                                  | WHC       | Contrat établi par UPO avec des droits d'auteur.                     | Aucun<br>** | -  | 6.336,59   | -   | Droits d'auteur  | -   | Droits d'auteur  |
| Frederking et Thaler (Allemagne)   | WHC       | DM 40.000 dont 50% pour fourniture de services.                      | Oui         | 6.450,00   | 11.911,00  | 5.568,00  | Aucun  | Aucun   | Aucun  |
| Moby Dick (Japon)  | WHC       | EU \$ 18,000   | Aucun       | -  | -  | -   | 17.995,00 ***  | -   | -  |
| Dialogue de Netizen / Dialogues planétaires (Japon)                              | WHC       | EU\$ 219.000 pour fourniture de services.                            | 100%        | 193.450,00   | -  | Aucun   | Aucun  | -   | -  |
| <b>TOTAL</b>   |           |  |             | <b>241.313,04 dont 193.450,00 sont affectés spécialement à des services pour les "Dialogues planétaires"</b> | <b>120.078,41</b>                                | 65.473,00   | 209.056,21   | 65.000,00   | 85.000,00  |

**Notes** : \*\* Contrats sans fourniture de services. Droits d'auteur crédités au Fonds des publications de l'UNESCO (géré par UPO) et participation aux coûts à déduire du revenu

\*\*\*La contribution de Moby Dick est considérée comme revenu sans affectation spéciale mais est attribué pour des activités choisies par le donateur à partir d'une proposition de projet présentée par le Centre.

## **E. Projet spécial UNESCO : "Participation des jeunes à la préservation et à la promotion du patrimoine mondial"**

### **E.1 Forums des jeunes sur le patrimoine mondial**

Les Forums des jeunes sur le patrimoine mondial offrent des occasions incomparables aux étudiants, aux jeunes et aux enseignants de s'initier à la conservation du patrimoine mondial et aux activités éducatives qui s'y rattachent. Après le succès remporté par les Forums des jeunes sur le patrimoine mondial en Norvège, Croatie, Zimbabwe et en Chine entre 1995 et 1997, et celui du Japon en 1998, voici les Forums de jeunes prévus en 1999 :

#### **E.1.1 Forum régional des jeunes sur le patrimoine mondial, Afrique francophone, 1999**

Partenaires : Etats parties, Organismes consultatifs, Bureaux hors Siège de l'UNESCO en Afrique francophone, Secteur de l'éducation de l'UNESCO, NORAD

Budget : **WHF 1999 : \$EU 30.000**  
NORAD1998/1999 : \$EU 50.000

#### **E.1.2 Forums sous-régionaux des jeunes sur le patrimoine mondial en Amérique latine et Caraïbes**

Partenaires : Etats parties, Organismes consultatifs, Bureaux hors Siège de l'UNESCO en Amérique latine et Caraïbes, Secteur de l'éducation de l'UNESCO, NORAD

Budget : PR (WHC) 1999 : \$EU 18.100 (décentralisé vers les Bureaux hors Siège de l'UNESCO en Amérique latine et Caraïbes)  
**WHF 1999 : \$EU 17.000**

#### **E.1.4 Vidéo sur les Forums de jeunes dans le cadre de l'éducation au patrimoine mondial**

Partenaires : Secteur de l'éducation de l'UNESCO

Budget: **WHF 1999 : \$EU 10.000**  
NORAD 1998 : \$EU 8.500

**Sous-total E.1 :** PR (WHC) 1999: \$EU 18.100  
**WHF 1999 : \$EU 57.000**  
NORAD 1998/1999 : \$EU 58.500

### **E.2 Kit éducatif sur le patrimoine mondial**

E.2.1 Assurer la distribution de 4 000 exemplaires du Kit éducatif sur le patrimoine mondial en anglais et en français aux écoles du SEA dans tous les Etats membres.

Partenaires : Secteur de l'éducation de l'UNESCO

Budget : **WHF 1999 : \$EU 10.000**

E.2.2 Réédition en 1999 de la brochure du Projet en anglais et en français, et préparation d'une brochure sur le site Web du Centre du patrimoine mondial.

Partenaires : Secteur de l'éducation de l'UNESCO

Budget : **WHF 1999 : \$EU 10.000**

**Sous-total E.2 :** **WHF 1999 : 20.000 \$EU**

### E.3 Formation des enseignants

E.3.1 Une réunion internationale d'experts est prévue au début de 1999 pour conceptualiser et planifier au niveau sous-régional des cours de formation des enseignants sur l'éducation au patrimoine mondial en 1999 et 2000.

|          |                   |                    |
|----------|-------------------|--------------------|
| Budget : | PR (WHC) 1999 :   | \$EU 15.500        |
|          | <b>WHF 1999 :</b> | <b>\$EU 13.000</b> |
|          | NORAD 1998/1999 : | \$EU 15.000        |

E.3.2 Cinq cours de formation des enseignants au niveau sous-régional

|          |                   |             |
|----------|-------------------|-------------|
| Budget : | PR (WHC) 1999 :   | \$EU 18.800 |
|          | NORAD 1998/1999 : | \$EU 70.000 |

E.3.3 Contribution à 16 Plans d'action nationaux sur l'éducation au patrimoine mondial

|          |                   |             |
|----------|-------------------|-------------|
| Budget : | PR (WHC) 1999 :   | \$EU 25.000 |
|          | NORAD 1998/1999 : | \$EU 48.000 |

E.3.4 Prestations de consultants, personnel auxiliaire et frais généraux pour assurer la mise en oeuvre d'activités éducatives afférentes au patrimoine mondial

|          |                   |             |
|----------|-------------------|-------------|
| Budget : | PR 1999 :         | \$EU 18.000 |
|          | NORAD 1998/1999 : | \$EU 42.500 |

E.3.5 Equipement/missions consultatives

|          |                   |            |
|----------|-------------------|------------|
| Budget : | NORAD 1998/1999 : | \$EU 6.000 |
|----------|-------------------|------------|

|                         |                   |                    |
|-------------------------|-------------------|--------------------|
| <b>Sous-total E.3 :</b> | PR (WHC) 1999 :   | \$EU 77.300        |
|                         | <b>WHF 1999 :</b> | <b>\$EU 13.000</b> |
|                         | NORAD 1998/1999 : | \$EU 181.500       |

### TOTAL BUDGET E :

|  |                   |                    |
|--|-------------------|--------------------|
|  | PR (WHC) 1999:    | \$EU 95.400        |
|  | <b>WHF 1999 :</b> | <b>\$EU 90.000</b> |
|  | WHF 2000 :        | \$EU 90.000        |
|  | NORAD 1998/1999 : | \$EU 250.000       |

**Etat récapitulatif du budget du Fonds du patrimoine mondial pour les sections A-E :**

|                                 | <b>WHF 1998</b> | <b>WHF 1999</b> | <b>WHF 2000</b> |
|---------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| <b>A. Documentation</b>         | 38.000,00       | 40.000,00       | 40.000,00       |
| <b>B. Information</b>           | 165.000,00      | 180.000,00      | 180.000,00      |
| <b>C. Internet &amp; WHIN</b>   | 70.000,00       | 75.000,00       | 75.000,00       |
| <b>D. Médias &amp; Editeurs</b> | 10.000,00       | 10.000,00       | 10.000,00       |
| <b>E. Education</b>             | 70.000,00       | 90.000,00       | 90.000,00       |
| <b>TOTAL</b>                    | 353.000,00      | 395.000,00      | 395.000,00      |

## annexe 1

### ***Revue du patrimoine mondial de l'UNESCO : Etude commerciale***

#### ***Introduction***

Lors de sa vingt-deuxième session qui s'est tenue en juin 1998, le Bureau du Comité du patrimoine mondial a demandé qu'une "étude commerciale" soit soumise au Comité du patrimoine mondial pour examen lors de sa vingt-deuxième session à Kyoto, Japon, du 30 novembre au 5 décembre 1998. Cette demande reposait sur le fait que le Comité n'avait jamais officiellement approuvé la Revue.

#### ***Rappel des faits***

Au début de 1996 une proposition d'entreprise conjointe a été présentée à l'UNESCO par l'intermédiaire de l'Office des éditions de l'UNESCO (UPO) et en totale concertation avec le Centre du patrimoine mondial, pour un magazine sur le patrimoine mondial destiné au grand public. Cette proposition était fondée sur une approche commerciale avec un bailleur de fonds privé prêt à financer intégralement les quatre premiers numéros, étant entendu que le magazine continuerait ensuite sur une base d'autofinancement. Cette proposition a par la suite été approuvée par le Directeur-Général après que des consultations internes aient eu lieu à ce sujet. La revue trimestrielle *Revue du patrimoine mondial* a donc été lancée au printemps 1996 en anglais, français et espagnol dans le cadre d'un accord général entre l'Office des Editions de l'UNESCO (UPO) et Ediciones San Marcos (Madrid).

#### ***Situation actuelle***

Au moment de la rédaction du présent document, huit numéros, en trois langues, de la *Revue du patrimoine mondial* ont été publiés. Le numéro 9 de la *Revue* sera publié à temps pour la vingt-deuxième session du Comité (date de publication prévue pour le 22 octobre 1998). Toutes les informations figurant dans ce document sont cependant fondées sur la situation jusqu'au numéro 8.

#### **Edition en anglais**

L'édition en anglais est publiée directement par l'Office des Editions de Centre du patrimoine mondial en coédition avec l'éditeur espagnol Ediciones San Marcos de Madrid. L'UPO a cependant négocié et signé en 1997 un contrat avec Eastern News Distribution (qui fait partie du groupe Hearst) de New York pour la diffusion de la *Revue* aux Etats-Unis. De ce fait, la *Revue* est désormais disponible et dans les présentoirs de chaînes de librairies américaines comme Barnes & Noble's et Borders ainsi que chez d'autres marchands de journaux importants. Ce contrat est établi selon un régime de vente avec reprise des invendus.

Dans d'autres pays anglophones, la *Revue* est distribuée directement par les distributeurs nationaux de l'UPO (dont la majorité sont des sociétés commerciales), cette distribution reposant surtout sur des abonnements. Des négociations ont eu lieu avec d'autres importants distributeurs de journaux et de magazines mais la principale pierre d'achoppement à la conclusion d'un accord a tenu au fait que la *Revue* est trimestrielle (se reporter ci-après au paragraphe intitulé "Viabilité et avenir de la *Revue*").

#### **Edition en français**

En 1997, l'UPO a conclu un contrat avec une maison d'édition française spécialisée dans les magazines d'art de qualité, les Editions Faton. Ce contrat était sur une base de coopération mais en fait, le coéditeur achète à l'UNESCO une certaine quantité de chaque numéro "tout prêt" et en assure la vente et la diffusion dans les pays francophones. Ce contrat est sur une base de vente ferme et aucun retour d'invendus n'est accepté.

Depuis la conclusion du contrat avec les Editions Faton, la *Revue* est désormais disponible et présentée dans un certain nombre de kiosques et librairies en France, Belgique et Suisse (par exemple les Relais Hachette dans les gares, les aéroports etc.) Elle est aussi disponible sur abonnement. Le contrat avec les Editions Faton doit cependant être bientôt revu.

### **Edition en espagnol**

Au début de 1998, l'UPO a conclu un contrat avec Prensa Española General de Revistas S.A., de Madrid, qui fait partie de Grupo ABC Newspapers et est peut-être le plus important éditeur et distributeur de journaux et de magazines d'Espagne. Ce contrat est similaire à celui conclu avec les Editions Faton pour l'édition en français, à savoir que Prensa Española achète ferme un certain nombre d'exemplaires de chaque numéro et assure la vente et la diffusion de la *Revue* en Espagne. Il faut noter par ailleurs que cette société a des filiales dans de nombreux pays d'Amérique du Sud.

### ***Diffusion et lectorat***

#### **Diffusion**

La diffusion de tout magazine varie naturellement d'un numéro à l'autre selon les sujets traités, la disponibilité, la promotion et la publicité, la concurrence etc., et la *Revue du patrimoine mondial* n'est pas à l'abri de ces forces du marché que le monde de l'édition ne connaît que trop bien. La diffusion d'un magazine tend en outre à augmenter avec le temps en fonction des activités de commercialisation entreprises et d'autres facteurs entrant en ligne de compte.

En se fondant sur le tout dernier numéro de la *Revue*, le tirage total pour les trois versions a été de 24.200 exemplaires. Ce chiffre se répartit de la manière suivante :

Anglais : 5.000 exemplaires - Français : 13.200 exemplaires - Espagnol : 6.000 exemplaires

Ces chiffres représentent le tirage réel mais pas le chiffre des ventes. En plus des exemplaires vendus par abonnement et des ventes directes réalisées tant par l'UNESCO que par les coéditeurs, l'UNESCO (à la fois le Centre du patrimoine mondial et l'UPO) distribue aussi un grand nombre d'exemplaires à titre gracieux. Cette distribution gratuite est essentiellement destinée aux Commissions nationales de l'UNESCO, aux autorités nationales et aux sites du patrimoine mondial.

#### **Lectorat**

Conformément aux calculs et pratiques standard de l'édition, on estime qu'il y a trois lecteurs pour chaque exemplaire vendu d'un magazine (ce chiffre est plus élevé dans les pays en développement). En conséquence, on peut estimer que le lectorat actuel de la *Revue* est d'environ 60.000 personnes pour chaque numéro. Ce chiffre ne prend pas en compte le nombre de lecteurs des bibliothèques publiques qui doit être considérable au vu des abonnements à la *Revue* souscrits par les institutions.

Concernant le lectorat, ni l'UNESCO ni nos partenaires de l'édition / la distribution n'ont encore entrepris une telle étude mais étant donné la grande qualité du produit, le prix figurant sur la couverture et la teneur du magazine, on peut supposer que l'abonné ou l'acheteur occasionnel serait une personne de la classe moyenne aux revenus moyens à supérieurs s'intéressant à la culture ou la nature. La *Revue* étant maintenant vendue dans les gares et les aéroports, une étude appropriée du lectorat devrait être effectuée pour déterminer le lectorat réel. Une telle étude peut être envisagée en 1999.

### **Qualité**

#### **Teneur**

Le choix des articles et des auteurs est examiné et convenu lors des réunions régulières du conseil éditorial présidé par le Directeur du Centre du patrimoine mondial (se reporter à la copie ci-jointe de la première page de la *Revue* concernant les membres de ce conseil). La teneur des textes fournis par les auteurs relève de la responsabilité du Centre mais une déclaration liminaire dégageant la responsabilité de l'Organisation protège l'UNESCO en ce que les auteurs sont responsables du choix et de la présentation des faits contenus dans les articles ainsi que des opinions qui y sont exprimées (se reporter à ladite déclaration ci-jointe figurant en page 3 de la *Revue*). La qualité des textes a, au début, fait l'objet de certaines critiques ; celles-ci ne portaient pas sur le fond des textes mais plutôt sur le plan de la linguistique (traduction des textes). Des mesures ont été immédiatement prises pour améliorer la qualité des textes dans les trois langues, même avec les très faibles ressources humaines et financières disponibles. L'embauche en janvier 1998 d'un rédacteur en chef professionnel financée par le Comité a apporté une amélioration notable de la qualité des textes et aucun commentaire négatif sur la teneur n'a été reçu depuis lors. Au contraire, l'UNESCO a récemment reçu des commentaires positifs et encourageants de lecteurs de la *Revue*.

#### **Photographies, conception et production**

La quasi totalité des photographies utilisées dans la *Revue* est fournie par le partenaire madrilène, Ediciones San Marcos, qui n'est pas seulement éditeur mais aussi agence de photos spécialisée dans la nature et les sites du patrimoine mondial. San Marcos envoie par ailleurs des photographes en mission sur les sites du patrimoine mondial en fonction des articles devant être publiés dans la *Revue* afin d'utiliser uniquement des photos récentes. San Marcos est aussi chargé, conformément à l'accord général mentionné plus haut, de superviser la conception et l'impression de la *Revue* dans les trois langues.

L'accord passé avec les auteurs permet de diffuser les textes, une fois publiés, dans d'autres publications et moyens d'information du patrimoine mondial tels que la Lettre du patrimoine mondial, le site Internet etc.

La *Revue* est considérée comme un magazine de qualité et à ce titre elle est imprimée sur un papier couché de grande qualité et de très nombreuses photographies et cartes en couleur (environ 120 photographies par numéro) viennent compléter les textes.

Les avis diffèrent manifestement quant au choix des photographies et à la conception car ceci pourrait être considéré comme une question subjective. Tous les efforts sont cependant faits pour améliorer chaque fois que cela est possible à la fois la conception et le choix des illustrations. Des discussions sont en cours avec San Marcos concernant le changement de conception et de mise en page du magazine.

### **Coûts**

## Coûts fixes et variables

Comme dans tous les projets d'édition, il y a des coûts fixes et des coûts variant en fonction du tirage etc.

Les **coûts fixes** pour chaque numéro de la *Revue* sont assez importants car ils couvrent les émoluments versés aux auteurs, les traductions, la conception et la mise en page, la composition, les photographies, la cartographie, la séparation des couleurs. Ces coûts atteignent au total 22.000 \$ US environ par numéro, soit **108.000 \$ US par an** (quatre numéros), dont 5.000 \$ US par numéro pour le travail d'édition sont assurés par le Fonds du patrimoine mondial.

Les **coûts variables** pour chaque numéro dépendent de la quantité du tirage (à savoir le papier, l'encre, la reliure, le transport etc.). En prenant comme exemple les coûts variables du numéro 8 de la *Revue* dont le tirage a été de 24.200 exemplaires en trois langues, le coût s'est élevé à 52.800 \$US soit **211.200 \$ US par an pour quatre numéros.**

Ceci donne un coût total annuel de production pour quatre numéros de **299.200 \$ US** soit un coût unitaire par exemplaire de **3,09 \$ US** ( $24.200 \times 4 = 96.800$  exemplaires par an) (en excluant les frais d'envoi). Il faut souligner que les coûts précités ne comprennent pas de nombreux frais accessoires comme les envois par porteur spécial, les voyages aériens (Madrid/Paris), les frais de téléphone etc.

A titre de comparaison avec les chiffres précités, il peut être intéressant de noter que le *Courrier de l'UNESCO* (11 numéros par an), dans ses versions en anglais, français et espagnol, a un budget de programme ordinaire de l'UNESCO pour 1998/99 de 3.693.100 \$ US (y compris les frais de personnel) et des ressources extrabudgétaires de 3.200.000 \$ US pour la même période ce qui fait un total de **6.893.100 \$ US**.

### ***Recettes : Ventes et publicité***

Comme c'est le cas dans la pratique courante de l'édition, une remise sur la *Revue* est accordée aux partenaires coéditeurs et distributeurs de l'UNESCO, cette remise variant selon chaque contrat et allant de 25 à 50 %.

Le revenu total des ventes individuelles, des abonnements et des recettes publicitaires, en se basant sur les chiffres se rapportant au numéro 8, s'élève à 40.363 \$ US soit **161.452 \$ US par an** (4 numéros).

En conséquence, avec des dépenses annuelles de 299.200 \$ US et un revenu de 161.452 \$ US, la *Revue* ne s'autofinance pas encore (en se fondant sur les chiffres se rapportant au numéro 8). En d'autres termes, elle n'est pas encore arrivée à maturité.

### ***Temps consacré par le personnel***

Celui-ci est en fait très difficile à calculer car aucun membre du personnel de l'UNESCO ne travaille à plein temps à la *Revue* et le personnel est dispersé dans différentes unités de l'Organisation. Les membres du personnel participant à la *Revue* relèvent cependant pour la plupart de l'UPO et du Centre du patrimoine mondial.

### ***Office des éditions de l'UNESCO (UPO)***

Même si ceci est difficile à quantifier de manière exacte, au moins quatre membres du personnel de l'UPO consacrent une partie de leur temps à des activités se rapportant à la *Revue* pour des négociations

et des discussions avec des partenaires extérieurs, le contact quotidien avec Ediciones San Marcos, la gestion financière, la diffusion et la promotion de la *Revue* ainsi qu'à des réunions de rédaction et autres.

### *Centre du patrimoine mondial*

Le Centre du patrimoine mondial étant chargé non seulement du contenu de la *Revue* mais aussi de la prise de contact avec les auteurs, de la réception et la vérification des textes soumis et de la coordination avec San Marcos concernant les questions de contenu, le temps consacré par le personnel est plus important. Il faut par ailleurs rappeler que le Centre du patrimoine mondial a engagé depuis janvier 1998 à titre de consultant un rédacteur en chef dont le coût s'élève à 20.000 \$ US par an. En ayant ceci à l'esprit, on pourrait calculer que trois membres du personnel – hormis les membres du conseil éditorial venant du Centre - consacrent, d'une manière ou d'une autre, une partie de leur temps à des activités se rapportant à la *Revue*, l'assistante d'édition étant la personne clé au Centre et consacrant ainsi une partie importante de son temps à ces tâches.

### ***Viabilité et avenir de la Revue***

Chaque numéro de la *Revue* contient des articles sur cinq sites au moins du patrimoine mondial et souvent un article thématique sur plusieurs sites du même type. Avec actuellement 552 sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, il y a assez de sites pour alimenter les sujets des articles pendant plus de 25 ans si la *Revue* continue à un régime trimestriel.

La question de la viabilité n'est cependant pas là mais tient plutôt au succès financier et à celui de la rédaction et l'édition de la *Revue*. Comme on a pu le constater au paragraphe ci-dessus sur les "Coûts", la *Revue* a un long chemin à faire avant de devenir financièrement indépendante. A l'heure actuelle, les pertes sont intégralement absorbées par Ediciones San Marcos et on peut se demander combien de temps cela peut encore durer.

C'est dans cet esprit que des négociations sont en cours en vue de changer la *Revue* d'un magazine trimestriel en un magazine, si possible, bimestriel (six numéros par an). Une augmentation de la fréquence, malgré des coûts plus élevés évidents, pourrait permettre à l'UPO de conclure des négociations avec d'autres importants distributeurs pour diffuser la *Revue*, condition sine qua non à une plus large diffusion et à un important progrès vers l'autofinancement. Le coéditeur espagnol, Prensa Española, est parfaitement d'accord avec la proposition d'augmenter la fréquence de la *Revue* et des négociations sont en cours, par exemple, avec le plus important vendeur au détail / distributeur du Royaume-Uni sur la base d'une publication bimestrielle.

L'objectif ultime est d'augmenter de manière substantielle le tirage de la *Revue* afin de diminuer considérablement le coût de production unitaire mais ceci ne peut être fait sans une campagne massive et constante de promotion pour laquelle il n'y a actuellement pas de ressources humaines ou financières. Même une modeste campagne de promotion pour la *Revue* nécessiterait environ **20.000 \$ US par an.**

### ***Edition dans d'autres langues***

A la fin de 1997, l'UPO a conclu des accords avec des maisons d'édition commerciales pour la publication de la *Revue* en japonais et en coréen. Toutefois, compte tenu de la situation économique défavorable que connaît actuellement l'Asie, les deux éditeurs ont demandé le report du lancement de la *Revue* au Japon et en République de Corée jusqu'au redressement de la situation économique. L'UPO a cependant toujours l'intention de négocier des éditions de la *Revue* dans d'autres langues avec le plus grand nombre de maisons d'édition possible. Un autre contrat est sur le point d'être conclu pour une édition en italien. Ces éditions dans "d'autres langues" ne coûteraient rien à l'UNESCO mais d'un autre

côté, une partie des recettes provenant des abonnements et des ventes serait reversée à l'UNESCO conformément aux contrats d'édition.

**Résumé (sur la base du numéro 8 de la Revue du patrimoine mondial)**

|              |                    | Coûts fixes<br>(\$ US) | Coûts variables<br>(\$ US) |        |        |
|--------------|--------------------|------------------------|----------------------------|--------|--------|
| Langue       | Tirage             |                        |                            |        |        |
| Anglais      | 5.000 exemplaires  | }                      | }                          |        |        |
| Français     | 13.200 exemplaires |                        |                            | 27.000 | 52.800 |
| Espagnol     | 6.000 exemplaires  |                        |                            |        |        |
| <i>Total</i> | 24.200 exemplaires |                        |                            |        |        |

*Coût estimatif par an*

| Fréquence | Coûts fixes (\$ US) | Coûts variables (\$ US) | Personnel (UNESCO/WHC seulement) | Total   |
|-----------|---------------------|-------------------------|----------------------------------|---------|
| 4/an      | 108.000/            | 211.200                 | 24.000 <sup>(1)</sup>            | 343.200 |
| 6/an      | 162.000             | 316.800                 | 36.000 <sup>(2)</sup>            | 514.800 |

<sup>(1)</sup> Estimation fondée sur 50 % des salaires P1/P2 par an

<sup>(2)</sup> Estimation fondée sur 75 % des salaires P1/P2 par an

| Fréquence | Coût de production estimatif (en \$ US) | Recettes estimatives (en \$ US) | Déficit (en \$ US) |
|-----------|---|---------------------------------|--------------------|
| 4/an      | 343.200 <sup>(1)</sup>                  | 161.454                         | 181.746            |
| 6/an      | 514.800 <sup>(2)</sup>                  | 242.178 <sup>(3)</sup>          | 272.622            |

<sup>(1)</sup> pour 96.800 exemplaires par an                      coût unitaire = 3,09 \$

<sup>(2)</sup> pour 145.200 exemplaires par an                      coût unitaire = 3,50 \$

<sup>(3)</sup> Chiffre basé sur le même niveau de vente mais, naturellement, les recettes augmenteraient si la *Revue* devenait bimestrielle.

## CONCLUSION

En 1998, les coûts de production (fixes et variables) de la *Revue du patrimoine mondial* publiée en trois langues (anglais, français et espagnol) en 24.200 exemplaires par numéro (soit 96.800 exemplaires/an) se sont élevés à un montant estimatif de 343.200 \$ US. Avec des recettes estimatives de 161.454 \$ US, le déficit couvert par les éditeurs commerciaux s'est élevé à un chiffre estimatif de 181.746 \$ US. L'apport du Fonds du patrimoine mondial au coût général s'est élevé à 20.000 \$ US et l'apport estimatif du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO en termes de temps consacré par son personnel a été de 24.000 \$ US.

En 1999, si la *Revue* devient une publication bimestrielle, avec une diffusion de 145.200 exemplaires par an, les coéditeurs et l'Office des éditions de l'UNESCO (UPO) ont la certitude que les ventes augmenteront. A condition que (a) les coéditeurs commerciaux soient prêts à assumer le risque d'une

poursuite du déficit, (b) le Comité du patrimoine mondial accepte de faire un apport financier de 25.000 \$ US (pour les frais de coordination et d'édition et pour les émoluments des auteurs) et de verser une contribution de 25.000 \$ US pour les coûts de promotion, et (c) l'UNESCO / le Centre du patrimoine mondial consacre 75 % du temps d'un membre du personnel P1/P2 (soit un coût estimatif de 36.000 \$ US par an).

**DÉCISION DEMANDÉE** : Le Comité pourrait souhaiter adopter la décision suivante :

Le Comité, ayant examiné "l'étude commerciale" de la *Revue du patrimoine mondial*, prend note avec satisfaction de la contribution des éditeurs commerciaux pour absorber le déficit actuel et de l'apport fonctionnel du temps de membres du personnel de l'UNESCO / Centre du patrimoine mondial nécessaire pour poursuivre la publication de la *Revue*. Le Comité décide de soutenir la *Revue du patrimoine mondial* en 1999, à titre de période d'essai, considérant le caractère souhaitable d'avoir un magazine consacré à la promotion de la Convention du patrimoine mondial et des biens sous sa protection. Il décide en outre d'approuver le montant demandé de 25.000 \$ US pour le contrôle de la qualité, les services d'édition et pour commander la rédaction d'articles, et 25.000 \$ US pour les activités de promotion.

En conséquence, le Comité donne pour instructions au Secrétariat :

(a) de poursuivre les négociations avec des coéditeurs commerciaux pour cofinancer la *Revue du patrimoine mondial* en vue d'augmenter le lectorat de la publication ;

(b) d'intensifier la coopération entre les services appropriés de l'UNESCO et avec les Etats Parties quant à l'identification des auteurs pour assurer la qualité scientifique et la teneur des articles ;

(c) d'accroître les efforts pour assurer le contrôle de la qualité des articles et l'exactitude de leurs traductions pour toutes les versions en trois langues du magazine.



## **Proposition de stratégie de radio sur le patrimoine mondial**

La proposition de stratégie de radio sur le patrimoine mondial est basée sur l'expérience de l'Unité radiophonique de l'Office d'information du public de l'UNESCO. Elle vise à s'inspirer de la pratique existante avec la participation des Etats parties à la Convention.

### **Antécédents :**

L'UNESCO a commencé à produire des programmes de radio à la fin des années quarante pour aider à faire connaître les activités de l'Organisation et susciter une prise de conscience des questions liées à l'éducation, la science, la culture et la communication.

L'Unité radiophonique de l'Office d'information du public produit environ quinze programmes de trente minutes par an en anglais, français, espagnol ou russe.

Les sujets de ces programmes sont choisis selon leur intérêt pour l'UNESCO et pour le grand public. Tous les programmes produits – soit des heures d'enregistrement – sont disponibles sur bandes ou cassettes pour plus de 400 stations de radio (257 stations anglophones, 60 francophones, 60 hispanophones et 42 russophones) nationales, publiques et communautaires dans le monde entier ainsi que pour des radiodiffuseurs internationaux sur ondes courtes. Tous les programmes radio de l'UNESCO seront bientôt disponibles sur demande par le serveur Nexus Real Audio sur Internet et seront en fin de compte accessibles sur le site Web de l'UNESCO.

### **La radio en tant qu'outil de communication sur le patrimoine mondial :**

Le Centre du patrimoine mondial a toujours activement participé à de tels programmes de radio en donnant des interviews ou en répondant à des demandes d'information. En 1998, le Centre a participé à un certain nombre de programmes sur le patrimoine mondial produits par le service mondial de la BBC pour les séries "Outlook". Des programmes de ce genre ont un impact considérable sur la communauté internationale car ils touchent en moyennes un public de 40 millions d'auditeurs.

Lors de la vingt et unième session du Comité du patrimoine mondial à Naples, plusieurs membres du Comité ont fait des propositions de lancement d'un projet basé sur l'utilisation des médias radiophoniques, en particulier dans les Etats parties qui n'ont pas accès à d'autres moyens de communication de masse comme Internet.

En réponse à la demande du Comité, le plan de travail proposé pour 1999 en matière d'activités de documentation, d'information et d'éducation comprend une allocation budgétaire de 5.000 dollars des E.-U. pour assister les Etats parties dans la production de programmes radiophoniques destinés à promouvoir la diffusion de l'information sur la Convention du patrimoine mondial par l'intermédiaire des radios nationales. Le budget comprend la mise au point et la diffusion de l'information sur la Convention du patrimoine mondial ainsi que les frais d'envoi.

Toutefois, afin de mieux cibler la diffusion de l'information vers les producteurs et diffuseurs de programmes des radios nationales, il est essentiel de bénéficier de la collaboration des Etats parties pour recenser les différents réseaux radiophoniques dans leur pays.

## **Stratégies pour le futur :**

- 1.** Les Etats parties devraient prendre contact individuellement avec leurs organismes de radiodiffusion au niveau national pour produire des programmes de radio. Le Centre du patrimoine mondial pourrait préparer une liste de sujets ou thèmes possibles par région et une liste de personnes à contacter, de gestionnaires de sites ou d'experts qui pourraient être interviewés sur ces sujets. Cette liste serait ensuite distribuée par les Etats parties aux organismes nationaux de radiodiffusion avec un dossier général sur le patrimoine mondial comprenant la Liste actuelle des sites du patrimoine mondial, la Liste du patrimoine mondial en péril et un kit d'information avec des maquettes préparatoires sur des sujets ou des thèmes possibles. Le Centre ou l'Etat partie concerné pourrait répondre à toute demande d'informations complémentaires requise par l'organisme de radiodiffusion.
- 2.** Les Etats parties pourraient demander une assistance pour la promotion qui pourrait être utilisée pour monter des scénarios sur des thèmes choisis par les Etats parties. Ces scénarios seraient alors adressés au niveau national à des producteurs de radio et organismes de radiodiffusion par les Etats parties.
- 3.** Les Etats parties pourraient demander une assistance complémentaire pour la promotion pour la production d'une série de programmes de radio – basés sur des scénarios choisis – produits par l'Unité radiophonique de l'UNESCO, afin de bénéficier du réseau mondial de l'UNESCO.
- 4.** Une réunion pourrait être organisée, en collaboration avec l'Unité radiophonique de l'UNESCO et le Secteur de la communication, avec la Fédération internationale des radiodiffuseurs pour discuter des modalités d'une collaboration mutuelle et monter une campagne mondiale d'information sur le patrimoine mondial.
- 5.** La série d'articles professionnels proposée à la section B du plan de travail en matière de documentation, d'information et d'éducation, peut fournir aux réseaux de radiodiffusion tels que le Service mondial de la BBC de nouvelles idées de production d'autres programmes.